

# Psychologie et pompons rouges : de la psychotechnique à l'aide au recrutement dans la Marine française

**Marcel Turbiaux**

DANS **BULLETIN DE PSYCHOLOGIE** 2019/6 Numéro 564 , PAGES 455 À 477

ÉDITIONS **GROUPE D'ÉTUDES DE PSYCHOLOGIE**

ISSN 0007-4403

DOI 10.3917/bupsy.564.0455

Date de mise en ligne : 06/12/2019

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-bulletin-de-psychologie-2019-6-page-455?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Groupe d'études de psychologie.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

## Psychologie et pompons rouges : de la psychotechnique à l'aide au recrutement dans la Marine française

TURBIAUX Marcel <sup>a</sup>

**Résumé :** En 1927, la Marine militaire française, préoccupée du nombre important d'apprentis radiotélégraphistes éliminés, en fin de cours, pour inaptitude à la lecture au son, malgré un examen sévère de l'acuité auditive, fit appel à J.-M. Lahy, créateur, deux ans auparavant, du laboratoire psychotechnique de la Société des transports de la région parisienne (STCRP), le premier d'une grande entreprise en France, où l'instauration d'une sélection psychotechnique préalable à l'embauche permit de diminuer les échecs en cours d'apprentissage des conducteurs d'autobus. L'intervention de Lahy, ayant contribué à une diminution notable des échecs à l'école des radiotélégraphistes, fut étendue à toutes les spécialités de la Marine et aboutit à la création d'un service psychotechnique de la Marine en 1929. Ce service, au fil des temps et au gré des événements, fit l'objet de plusieurs réorganisations jusqu'à nos jours. Cette histoire est retracée dans cet article.

### **Psychology and red pompoms: From psychotechnology to recruitment support in the French Navy**

**Abstract:** In 1927, the French Navy, concerned about the significant number of trainee radiotelegraphists disqualified at the end of their course due to an inability to read Morse code, despite a strict examination of their sense of hearing, appealed to Jean-Maurice Lahy. Two years previously, Lahy had created the psychotechnical laboratory of the Paris public transport system—the first such laboratory for a big company in France—, where the implementation of a psychotechnical selection process prior to recruitment had led to a decrease in the number of failures in bus drivers' training courses.

Lahy's intervention, having contributed to a remarkable decrease in failures at the radiotelegraphy school, was extended to all specialties of the Navy and led to the creation of a psychotechnical service of the Navy in 1929. This service, over the years and according to the circumstances, has been the object of several reorganizations up to the present day. Its history is retraced in this article.

<sup>a</sup> Groupe de recherche et d'étude de l'histoire du travail et de l'orientation (GRESTHO), Centre de recherche sur le travail et le développement (CRDT) du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM Paris).

Courriel : <[bulletin@bulletin.de.psychologie.net](mailto:bulletin@bulletin.de.psychologie.net)>

Texte reçu le 9 février 2018 et accepté le 14 mars 2019

<http://www.bulletindepsychologie.net>

*La Marine rassurera les familles honnêtes  
dont elle a désiré avoir les fils (...)  
Elle pourra ainsi n'accepter que des  
hommes aptes par nature, c'est-à-dire par  
condition physique  
et psychique à la servir.*

Capitaine de vaisseau Frochot (1871-1929)<sup>1</sup>

## LE LABORATOIRE PSYCHOTECHNIQUE DE LA STCRP

Le 7 janvier 1925 était inauguré, en présence d'un certain nombre de personnalités officielles et de la presse, le laboratoire psychotechnique de la Société des transports en commun de la région parisienne (STCRP), créé par J.-M. Lahy (1872-1943), professeur à l'Institut de psychologie de l'université de Paris et directeur du laboratoire de psychologie expérimentale, fondé par Édouard Toulouse (1865-1947) en 1899 et rattaché, sur sa demande, à l'École pratique des hautes études en 1900. C'était la première entreprise française à être pourvue d'un tel laboratoire et ce sera la seule jusqu'à l'ouverture du laboratoire des Chemins de fer du Nord, en 1931, œuvre du même Lahy (Lahy, 1933).

La STCRP avait été constituée quatre ans plus tôt, donc peu d'années après la première guerre mondiale. Auparavant, les transports à la surface<sup>2</sup> de la région parisienne étaient assurés par six compagnies concessionnaires, qui, n'ayant pu, pendant la durée du conflit, renouveler leur matériel, entretenu au minimum, ni augmenter leurs tarifs, en dépit de la dépréciation de la monnaie et de l'augmentation de leurs dépenses, se trouvèrent en grande difficulté financière, lorsque la paix fut revenue. Aussi, le département de la Seine en décida le rachat et leur fusion en un seul réseau, qu'il affirma<sup>3</sup>, afin de réduire les frais généraux, en unifiant les procédés et les méthodes d'exploitation.

En conséquence, la nouvelle société prit un certain nombre de mesures en ce sens : amélioration du rendement des lignes déficitaires, création de lignes empruntant les voies de plusieurs réseaux, modi-

fication de la distribution de l'énergie électrique, mise en service de matériels permettant de transporter davantage de voyageurs avec des dépenses moindres. (Mariage, 1922, p. 291).

C'est dans le même esprit de rentabilité que la STCRP recourut à la psychotechnique. En effet, « par suite des difficultés de recrutement du personnel pendant les hostilités, il existait dans [le] personnel des éléments qui n'avaient pas les aptitudes suffisantes pour assurer une bonne exploitation » (Mariage, *ibid.*). C'est alors que Lahy intervint.

Celui-ci, dès 1908, avait entrepris, à la Compagnie des tramways de l'Est parisien, une des compagnies concessionnaires, une recherche sur « la supériorité professionnelle » des conducteurs de tramways, dont il avait publié les résultats partiels en 1913 (Lahy, 1913), mais qui firent, néanmoins, l'objet d'applications dans cette compagnie, essais poursuivis pendant la guerre, Lahy étant mobilisé, par Édouard Toulouse à la Compagnie générale parisienne des tramways, autre compagnie concessionnaire, pour la sélection des machinistes femmes<sup>4</sup> (Toulouse, 1920a, p. 15).

Lahy, désireux de mener jusqu'au bout ses recherches qu'il estimait inachevées, donna une large diffusion à son étude sur les conducteurs de tramways, auprès de plusieurs entreprises de transports, dans l'espoir qu'elles lui donneraient la facilité de les mener à bien. Elle retint l'attention de la Compagnie générale des omnibus, dont André Mariage (1874-1953) et, surtout, Louis Bacqueyrise (1878-1941), qui se retrouveront à la tête de la STCRP, respectivement directeur général et chef des services techniques. Elle était sur le point d'en appliquer les enseignements de Lahy quand la guerre mit un terme à ce projet.

Aussi, lorsque, dès 1921, Toulouse entreprit, auprès de la STCRP, une démarche afin d'organiser, en accord avec elle, une mise au point des méthodes déjà étudiées, offrant de mettre son laboratoire à disposition, cette entreprise accepta et Lahy put reprendre ses travaux, en disposant de moyens importants et de l'aide d'un ingénieur, Gaston Guyot (1878-1943), pour créer l'outillage industriel nécessaire.

Je ne m'attarderai pas sur la mise au point des méthodes, suivies par une commission d'experts scientifiques, sur les contrôles de validité, qui ont été largement exposés et n'entrent pas dans notre

1. « Organisation et commandement », Conférence prononcée à l'École de guerre navale, en 1922. Joseph-Emmanuel-Henri Frochot était, alors, professeur au Centre des hautes études navales.

2. Le réseau souterrain était exploité par la Compagnie du Chemin de fer métropolitain de Paris (CMP), fondée en 1899. Une loi de 1941 mettra fin à la convention d'affermage de la STCRP et décidera la fusion, sous l'autorité de la CMP, des deux réseaux, qui seront réunis, en 1948, sous le sigle RATP (Régie autonome des transports parisiens).

3. *Journal officiel de la République française*, 31 décembre 1920, p. 21791-21886.

4. Dans les tramways, il y eut 2 670 femmes en 1915, 5 000 en 1918.

propos, pour en venir aux résultats (voir Lahy, 1927).

Les échecs en cours d'apprentissage s'élevaient à 20 % en 1922. L'année suivante, ils étaient tombés, après sélection, à 3,4 % environ, représentant une économie de 150 000 francs pour la STCRP et 16,50 % d'accidents de moins, soit une économie d'1 300 000 francs, sans compter les blessures épargnées ni les économies d'énergie, la moindre usure du matériel et l'augmentation du confort des voyageurs, conséquences de la sélection psycho-physiologique des machinistes, résultats qui se maintinrent les années suivantes, en dépit de l'augmentation de la circulation (Bacqueyrisse, 1934, p. 444).

Ce succès fit que Lahy fut rapidement sollicité pour créer des laboratoires psychotechniques un peu partout en Europe<sup>5</sup>.

## LA MARINE DE GUERRE

Autrefois, la « Marine de guerre » recrutait son personnel parmi, d'une part, les gens de mer, dont il fallait uniquement développer les habitudes professionnelles et assurer une formation militaire et, d'autre part, des engagés, dont la sélection se limitait à l'examen médical, surtout corporel.

### Le problème des radios télégraphistes

Avec les progrès de la technique et l'équipement des navires en matériels complexes et coûteux, apparut la nécessité de recruter et de former des individus aptes à une spécialisation technique souvent très poussée. Ainsi de la spécialité de radio télégraphiste.

Les échecs, en fin de formation, étaient très importants, dépassant 30 % (35,8 % pour la période de mai à octobre 1926). Outre le coût de la formation, ils ne permettaient pas de couvrir les besoins des bâtiments<sup>6</sup>. La Marine s'intéressa, alors, aux réalisations de la STCRP, auxquelles la presse avait fait un très large écho.

### L'appel à Lahy

Au début de l'année 1927, le médecin principal Jules Eugène Branger (1885- ap. 1931),

5. Outre la STCRP et les Chemins de fer du Nord, on peut citer, notamment, la fabrique nationale d'armes de guerre d'Herstal-lès-Liège en 1926 (voir Korngold, 1930), les chemins de fer polonais, en 1929, les tramways de Marseille et de Bordeaux, les tramways et autobus de Varsovie, les usines Renault et Citroën (1929), les tramways unifiés de Liège et extension (1930), etc.

6. Il faut ajouter que bien des marins radiotélégraphistes quittaient le service à l'expiration de leur lien pour devenir radios dans le civil.

médecin de l'état-major de la division des écoles de la Méditerranée, à Toulon, alla visiter, en tant que chargé de mission, le laboratoire psychotechnique de la STCRP et en rendit compte au contre-amiral, commandant la division, Georges-Edmond-Just Durand-Veil (1875-1959), insistant « sur les services précieux » que la psychotechnique pouvait rendre à la Marine. L'amiral envoya le rapport du médecin principal Branger au ministre de la Marine, Georges Leygues (1857-1933), en lui « signalant la proportion d'élimination d'apprentis radiotélégraphistes, en cours d'instruction, pour inaptitude à la lecture du son », en dépit « d'un examen sévère au point de vue des qualités auditives »<sup>7</sup> et « l'intérêt qui résulterait de l'application dans la Marine des méthodes » psychotechniques.

Le terrain avait été préparé. En 1920, à l'initiative de Toulouse, avait été créé, par un arrêté du 12 avril de Jules-Louis Breton (1872-1940), au sein du jeune ministère de l'Hygiène, assistance et prévoyance sociale, le Comité d'hygiène mentale<sup>8</sup> (voir Toulouse, 1920b) « chargé d'étudier, au point de vue technique, toutes les questions relevant de l'hygiène mentale, de la psychiatrie et de la psychophysiologie appliquée, aux diverses activités sociales » (art. 2). Parmi les applications pratiques, rappelant celles des Américains entre 1917 et 1918 pour la sélection des recrues, il soulignait que « la conscription militaire gagnerait à s'inspirer de ces méthodes » (p. 328 et 327). Cependant, ce comité, « pour des raisons peu honorables à dire, n'eut qu'une existence virtuelle » (Genil-Perrin, 1882-1964, 1930, p. 225), mais, toujours à l'initiative de Toulouse, fut fondée la Ligue d'hygiène et de prophylaxie mentale, qui reprenait le programme du comité et tint sa réunion de fondation le 4 décembre 1920. Son programme ? En premier lieu, « dépister, par les moyens cliniques habituels et en s'aidant des techniques du laboratoire, les individus psychiquement fragiles pour les placer dans les conditions les plus favorables à leur santé

7. Prescrit par dépêche ministérielle n° 1550 du 10 août 1923. Une commission médicale fut instituée et, sur le rapport du médecin de 1<sup>re</sup> classe Georges Marie Maurice Laurent (1865-1949), médecin major de l'école des marins radiotélégraphistes, une dépêche ministérielle du 28 juin 1924 avait donné un certain nombre de directives aux médecins majors pour un examen sévère de l'ouïe en vue de la sélection des candidats radiotélégraphistes, tout en estimant que l'inaptitude était d'ordre psychique. Malgré la sévérité de l'examen de l'acuité auditive, les échecs restèrent alarmants. Le docteur Cras (voir plus bas) était, d'ailleurs, chef du service d'oto-rhino-laryngologie à l'hôpital Sainte-Anne de Toulon.

8. Créé par décret du 27 janvier (*J. O.* du 28 janvier 1920).

mentale » (Toulouse, 1921, p. 2-3)<sup>9</sup>. Elle comportait onze commissions, dont la septième, « Assistance et législation, armée, marine », présidée par Marcel Briand (1853-1927)<sup>10</sup>.

Le médecin principal de la Marine, Angelo Hesnard (1886-1969), que nous retrouverons, surtout connu pour avoir été l'« introducteur de la psychanalyse en France », alors Professeur à l'école de médecine navale, assistant à la faculté de médecine de Bordeaux, traitant de « l'hygiène mentale dans la marine française », en se référant, d'ailleurs, à Toulouse, « maître et ami » (1925b, p. 137)<sup>11</sup>, rappelait « qu'il a été créé, depuis de longues années, une science du travail (branche de la psychologie appliquée). (...) Cette science du travail rencontre dans la Marine de multiples applications. Tout d'abord, en ce qui concerne le choix de la profession ou de la spécialité ». Après avoir souligné son développement dans plusieurs pays étrangers, il poursuivait : « En France, les recherches sont commencées et quelques réalisations heureuses se sont fait jour, comme (...) aux laboratoires de psychophysiologie des Hautes Études, dirigé par M. Lahy<sup>12</sup> et de Sainte-Anne, dirigé par M. Toulouse<sup>13</sup>, etc. La question mérite d'être étudiée dans le domaine qui nous intéresse ici, au point de vue de la sélection

9. « La prophylaxie mentale a pour objet d'organiser les moyens propres à sauvegarder le cerveau humain, sur le bon fonctionnement duquel repose toute l'activité collective et l'effort continu du progrès ; tandis que l'hygiène mentale recherche surtout les règles de vie les plus propres à adapter l'individu dès l'école et dans son activité professionnelle et sociale pour qu'il tire le meilleur parti de ses aptitudes, en fonction de sa résistance neuropsychiatrique » (Toulouse, 1930, p. 333).

10. Voir « Une ligue de prophylaxie et d'hygiène mentale », *Le Temps*, n° 21676, 6 décembre 1920, p. 2 et la liste des commissions et leurs membres dans *L'informateur des aliénistes et neurologistes*, n° 9, février 1921, p. 39-40.

11. En 1914, Hesnard avait publié dans la Revue de psychiatrie, dirigée par Toulouse, qui préfacera deux ouvrages de lui, *L'inconscient* (1923), volume de l'Encyclopédie scientifique, « Bibliothèque de psychologie générale », qu'il dirigeait et le *Traité de sexologie normale et pathologique* (1933). En outre, Hesnard était délégué de la Ligue de prophylaxie et d'hygiène mentale.

12. Hesnard avait pu rencontrer Lahy dans le laboratoire de Toulouse, mais aussi en 1923, au congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, où Lahy avait fait une communication intitulée « Recherches expérimentales sur la frappe des dactylographes » (Lahy, 1924). Ils s'étaient retrouvés au Congrès des médecins aliénistes et neurologistes de 1925, à Paris, où Lahy avait exposé, « La méthode de l'orientation professionnelle » (Lahy, 1925).

13. Hesnard cite l'enquête de Lahy sur les linotypistes, les dactylographes, etc. et la sélection des femmes *wattmen* pour une compagnie de tramways par Toulouse. Il cite aussi la sélection des mitrailleurs par Lahy (Lahy, 1916).

des engagés volontaires et des ouvriers spécialisés des arsenaux (...) La question est encore beaucoup plus importante en ce qui concerne la sélection des spécialistes, ouvriers et surtout marins » et il développait tout un programme, qu'on pourrait croire inspiré de Lahy.

Il portait intérêt à la psychologie appliquée. Il avait, d'ailleurs, en juillet 1923, présidé la section de psychologie expérimentale au congrès de l'Association pour l'avancement des sciences, où il avait déclaré (Hesnard, 1923, p. 950) : « la Psychologie-science sera expérimentale ou ne sera pas » et, en 1925 (1925b, p. 129). Il avait eu recours, pour l'examen de bradykinétiques, à des tests, pratiqués par M<sup>lle</sup> Yvonne Lassalle, professeur agrégée de philosophie et « empruntés aux manuels de psychologie expérimentale ou imaginés », faisant référence (p. 130) aux travaux de ses « amis » de Genève, le docteur (François) Naville (1883-1968) et le professeur (Édouard) Claparède (1873-1940), qui avait soumis le malade étudié par Naville « à diverses épreuves de laboratoire » (Naville, 1922, p. 424). Nommé professeur à l'hôpital maritime de Toulon, Hesnard avait inauguré son cours, le 8 janvier 1925, en présence de l'amiral Louis Fatou (1867-1957), préfet maritime, en insistant sur l'appui moral que le médecin, intermédiaire auprès du commandement, doit porter à ses clients, puis en énonçant les buts et les moyens de la Ligue d'hygiène mentale, qu'il voulait appliquer dans la Marine : lutte contre les fléaux sociaux, psychotechnique et formation professionnelle.

Quoi qu'il en soit, le ministre, en conséquence du rapport de Veil-Durand, par la plume du capitaine de vaisseau François Darlan (1881-1942), chef de cabinet, invita, le 2 mars 1927, Lahy à se rendre en mission à Toulon « pour entreprendre l'application, aux cas particuliers qui intéressent la Marine, des méthodes qui ont déjà prouvé leur efficacité dans le domaine industriel et d'étudier sur place les moyens susceptibles d'apporter un remède au recrutement actuel défectueux des apprentis, et, en particulier, des marins radiotélégraphistes ».

Lahy accepta par retour du courrier et, le 12 avril, il arrivait, pour une première visite, à Toulon, où il resta quatre jours et dont il conclut que ce sont toutes les spécialités de la Marine qui devraient faire l'objet d'une sélection psycho-physiologique.

### Lahy à Toulon, rôle de la psychotechnique

C'est le médecin en chef de 2<sup>e</sup> classe Charles Ambroise Gabriel Cras (1875-1959), médecin chef de la III<sup>e</sup> escadre, qui sera son premier interlocuteur, en contact épistolaire presque quotidien avec lui

(car Lahy ne vient sur place que lorsqu'il a un ordre de mission) et sous la responsabilité de qui seront conduites les premières études, avec le concours du lieutenant de vaisseau Henri Auguste Paul Petit (1897- ?) à l'école des radiotélégraphistes, dirigée par le capitaine de frégate Jacques-Hector-Charles Moreau (1884-1962)<sup>14</sup>.

Lahy proposera diverses épreuves à appliquer aux élèves radio, tandis qu'il recueillera de la documentation, notamment auprès du lieutenant de vaisseau Marcel Gaston Talon (1890-1965), ancien instructeur de l'école, détaché auprès du général Gustave Ferrié (1868-1932), président de l'Union internationale de la radio.

L'11 juillet 1927, après une expérimentation sur 50 sujets, Lahy sera en mesure de soumettre, au vice-amiral Jules-Émile Hallier (1868-1945), commandant en chef de la 3<sup>e</sup> escadre, son rapport de mission<sup>15</sup>.

Il rend compte de ce que, limité par le temps, il n'a pu, pendant son séjour, « n'examiner que le travail des télépointeurs, des électriciens et des radiotélégraphistes », mais que, cependant, il lui a « été possible de conclure que des "tests" peuvent être utilisés pour déceler les aptitudes psycho-motrices nécessaires à ces catégories de marins ».

Après avoir rappelé les ressources qu'offre la psychotechnique, il aborde « le problème de la sélection des radiotélégraphistes ». Il apparaît, pour les vingt contingents d'élèves ayant suivi le cours, entre septembre 1921<sup>16</sup> et mai 1927, que le nombre des candidats éliminés pour inaptitude à la lecture au son varie de 11,5 à 38,7 % avec une moyenne de 25,2 %. Or, en dépit d'un examen sévère au point de vue des qualités auditives, prescrit par la dépêche ministérielle du 10 août 1923, à la visite médicale, 7,87 % seulement des candidats ont été éliminés. C'est la preuve que l'aptitude à lire le son n'est pas une aptitude organique, mais une aptitude spéciale. Lahy conclut : « C'est donc à la psychologie qu'il y a lieu de demander les éléments d'une sélection rationnelle de ces marins spécialisés ». Il note également que la Marine affecte les candidats radiotélégraphistes éliminés à l'école des marins électriciens. Or, observe-t-il, « 30 % environ de

cette catégorie de candidats électriciens échouent dans leur nouvelle spécialité ». « On peut donc considérer que les déchets de l'école des radiotélégraphistes ne peuvent être récupérés par une autre spécialité et que cette nouvelle scolarité alourdit sans profit le budget des écoles de la Marine ». Il expose, enfin, la méthode qu'il préconise : les officiers instructeurs noteront les progrès hebdomadaires des élèves du contingent entré le 1<sup>er</sup> mai. Leur classement sera mis en corrélation avec les résultats à des « tests ». Il en sera de même pour le contingent devant entrer à l'école de T. S. F. le 1<sup>er</sup> octobre et il recommande l'application de la méthode avant le recrutement.

Il demande, d'un autre côté, à « suivre le travail des radiotélégraphistes à bord et pendant l'action », car il pense « qu'il est indispensable de tenir compte, au moment de la sélection des radiotélégraphistes, des conditions réelles du travail. Des éléments de trouble de la perception semblent, en effet, intervenir à ce moment et qui rend le travail très différent de ce qu'il est à terre ».

Il sollicite une nouvelle mission du ministre de la Marine, « afin de faire l'application des tests (voir plus loin) aux élèves de l'école de T. S. F.<sup>17</sup> » et, en même temps, de pouvoir « assister aux tirs d'honneur de l'escadre, afin d'étudier le travail des pointeurs et télépointeurs dans leur activité réelle ». Enfin, il déclare utile d'envisager « la création d'un organisme permanent de psychotechnique, qui entraînerait la sélection rationnelle de toutes les spécialités de la marine ».

L'amiral Hallier accède à toutes les demandes de Lahy, dont il envoie le rapport, le 19 juillet, au ministre, avec ces commentaires, qui nous renseignent sur la méthode suivie par Lahy.

« Dans le contingent d'apprentis T. S. F. actuellement en instruction, un groupe d'expérience de 50 apprentis, comprenant des inscrits et des engagés de 3 et 5 ans, n'ayant pas fait précédemment de lecture au son, ni appris l'alphabet Morse, a été constitué et soumis depuis lors à un certain nombre d'épreuves choisies d'accord avec M. Lahy pour suivre de façon aussi précise que possible la marche de leur instruction.

14. Il sera nommé, en août 1942, commandant en chef, préfet maritime à Alger et promu vice-amiral en octobre.

15. Nommé directeur de l'École supérieure de guerre navale et du Centre des hautes études navales, l'amiral Durand-Viel tiendra, en prenant ses nouvelles fonctions, à recevoir Lahy en entretien particulier, pour lui manifester l'intérêt qu'il portait à sa mission.

16. La spécialité avait été organisée par la dépêche ministérielle du 28 juillet 1921.

17. En annexe, Lahy fournit la liste des « appareils et matériel nécessaires pour l'étude des aptitudes psychologiques des radiotélégraphistes » : chronoscope de d'Arsonval, dynamographe totalisateur à tube de verre, deux signaux électromagnétiques de Desprez, tests (un par sujet) d'intelligence logique, d'aptitudes techniques, d'attention, de mémoire, etc.

« Dix d'entre eux sont décidément inaptes à la spécialité. L'étude de leurs réactions, suivant les méthodes de la psychotechnique moderne devant être particulièrement instructive, ces hommes sont maintenus à l'entraînement pour être examinés en même temps que le reste du contingent et tout particulièrement les meilleurs par M. Lahy ». Il poursuit : « Un petit laboratoire de psychotechnique va pouvoir être organisé à l'école de T. S. F. » et l'amiral conclut : « L'étude entreprise me paraît susceptible de donner des résultats très intéressants ».

« On n'arrive pas actuellement à éviter le déchet considérable qui dans les deux mois se constate pour inaptitude au son parmi les apprentis. Il serait pourtant très important que la sélection pût se faire dès le début pour éliminer aussitôt les inaptes en attendant que la sélection se fasse dans tous les dépôts, si la méthode donne les résultats qu'on peut espérer.

« Je crois donc qu'il y a lieu de pousser aussi loin que possible l'étude que vous avez fait commencer en 3<sup>e</sup> escadre et de donner à M. Lahy toutes facilités pour la conduire à bien. La méthode pourra sans aucun doute s'appliquer aux autres spécialités de la Marine ».

Le même jour, Cras informe Lahy de l'envoi du rapport au ministre et que, dans sa lettre, l'amiral demande que Lahy soit mis en mission dans les mêmes conditions qu'au mois d'avril et des crédits pour l'achat des appareils qu'il estime nécessaires, ainsi que l'installation d'un petit laboratoire à l'école de T. S. F. et que Lahy soit autorisé à assister aux écoles à feu à la 1<sup>re</sup> escadre.

Pour sa mission, Cras a écrit à l'inspecteur général du service central de santé, Barthélémy-Alfred Gastinel (1865-1946), mais il conseille à Lahy d'aller le voir, afin de hâter les choses. Lahy le rencontrera à plusieurs reprises et l'inspecteur général se montrera, selon Cras, « très intéressé par les expériences en cours ».

Lahy rend compte, dès le lendemain, à Cras, de sa visite et demande que, lorsqu'il les aura examinés, les éliminés du cours des radiotélégraphistes soient versés « tous à l'école des électriciens, où nous pourrions les suivre car les tests que je prépare amorceront aussi les recherches sur cette spécialité ».

En attendant, il se documente sur la psychotechnique militaire à l'étranger, aux États-Unis, en Allemagne, en URSS<sup>18</sup>, au Japon, en Italie, en

Hollande<sup>19</sup>, en Pologne. Il est en correspondance suivie avec le commandant de l'école à terre des officiers torpilleurs, des officiers transmetteurs et des marins radios, le capitaine de frégate Moreau, qui lui communique les résultats des candidats et procède aux classements (par déciles), puis, le matériel de tests ayant été livré, il est procédé aux épreuves psycho-motrices.

Lahy reviendra en mission à Toulon en août et en septembre et, de nouveau, en décembre.

Il y a des contretemps : le dynamographe ne fonctionne pas. Il faut le remplacer. Certains renseignements demandés par Lahy sur la période de formation des radiotélégraphistes en école tardent à lui parvenir. Pressé par le service de santé et le commandement au ministère de la Marine, il écrit, le 18 novembre, au lieutenant de vaisseau Petit pour les réclamer.

Ces renseignements portent essentiellement sur une épreuve de distinction des traits et des points avant tout apprentissage de la lecture au son et même de l'alphabet Morse ; ensuite, chaque semaine, une composition devant permettre de suivre les progrès des apprentis est effectuée. Lahy n'a pas reçu, non plus, le classement des « cobayes » d'après la mesure des temps de réaction. Il souhaiterait également disposer des courbes d'apprentissage et de pouvoir envisager la possibilité de « repêcher » les sujets les moins doués par un stage plus long. « Mais ceci comporte une étude du *prix de revient* de chaque radiotélégraphiste » et des possibilités de recrutement, souligne le lieutenant de vaisseau Petit.

En novembre 1927, alors que les études sur les radiotélégraphistes se poursuivent<sup>20</sup>, le chef d'état-major de la 3<sup>e</sup> escadre, le capitaine de vaisseau Jules Maquet (1878-1942), propose de faire appel à la psychotechnique pour améliorer le recrutement des télémetristes<sup>21</sup> (je vais y revenir), où se rencontre un « très gros déchet après une longue période d'instruction (...) La marge d'élimination

---

organisé par la direction supérieure militaire et sanitaire de l'armée et de la marine rouges. Au crayon, Lahy porta cette annotation : « travail dirigé vers la propagande politique, au lieu d'être dirigé vers les connaissances des spécialistes ».

19. En 1930, il publiera, dans la *Revue de la science du travail*, tome II, n° 2, une étude de Rebecca Aleida Biegel (1886-1943), directrice du laboratoire psychotechnique des PTT des Pays-Bas et Jan Eduard de Quay (1901-1985) sur « La sélection des opérateurs radiotéléphonistes » (p. 1-11).

20. Dans cette étude, il mettra son fils Bernard à contribution (Bernard Lahy, 1934).

21. Le certificat de cette spécialité avait été créé le 1<sup>er</sup> janvier 1923.

18. Isaak Spielrein (1891-1937) lui envoya la leçon inaugurale, qu'il avait faite, dans l'été 1924, de son cours sur la psychologie appliquée, destiné aux médecins militaires,

qu'on appliquera pour nos tests doit être, en effet, déterminée par cette valeur, d'une part et, d'autre part, par les possibilités du recrutement général ».

### Entrée d'Angélo Hesnard

D'un autre côté, Hesnard est, à l'automne, désigné comme chef du service de neuro-psychiatrie de l'hôpital Sainte-Anne de Toulon. Avant même que son installation ne soit définitive, Lahy a deux entretiens avec lui et ils se sont « promis de faire en commun une recherche sur les signes objectifs de l'émotivité ». Lahy lui fait envoyer un exemplaire de son travail sur les machinistes (Lahy, 1927) en le remerciant « à l'avance pour les comptes rendus » qu'il voudra bien en faire <sup>22</sup>.

Le médecin général Jean Jacques Eugène Clément Defressine (1869-1955) a succédé au médecin général Gastinel, en juillet, comme directeur du service central de santé. « Harcelé » par le commandement, impatient de voir aboutir l'étude en cours, que le test de distinction des traits et des points fût appliqué au prochain contingent. Lahy, qui l'a rencontré en novembre, objecte que cela est prématuré, qu'il convient d'attendre les premiers résultats du contingent actuellement à l'école <sup>23</sup>.

Cras soumet, le 2 décembre, à Lahy, un projet d'organisation d'un service de psychotechnique au dépôt du port et, sur sa demande, écrit au médecin général Defressine, mais, également, au capitaine de corvette Raoul Louis Pérot (1888- vers 1939), à l'état-major général de la Marine et à son cousin, le capitaine de corvette Paul-Gabriel Auphan (1894-1982 <sup>24</sup>), depuis novembre au cabinet du ministre de la Marine et qui s'intéresse, par ailleurs, à « ce qui se fait à l'étranger ». Cras considère, en effet, qu'« il serait assez bon que le ministre s'intéressât à la psychotechnique et que l'organisation du nouveau service fût faite comme nous le prévoyons »<sup>25</sup>.

Lahy écrit, le 28 décembre, à Henri Piéron (1881-1964), directeur de l'Institut de psychologie et de la 3<sup>e</sup> section de l'École des hautes études, dont relevait le laboratoire de psychologie physiologique dirigé par Lahy à Henri Rousselle : « La question de la Marine est grave pour l'avenir de la psychologie. Je m'y attache donc personnellement. Cela m'oblige à de fréquents déplacements (...) Toulon a pris des engagements peut-être exagérés pour les nouveaux laboratoires.

« Pour les radiotélégraphistes, la question pleine d'intérêt est au point. Nous entrerons dans la pratique avec le prochain contingent. Je viens d'attaquer les télémetristes. Plus passionnant encore ! Que de problèmes purement scientifiques et si nettement posés !

« Dès que j'aurai un peu de temps, j'irai à Brest, à bord de l'*Armorique* <sup>26</sup>, faire l'orientation professionnelle des jeunes apprentis, en accord avec les spécialistes de l'escadre qui les préparent. Voyez-vous cela dépasse beaucoup l'intérêt de la STCRP, mais il me faudrait un peu de quiétude au point de vue matériel (...).

Il n'a pu profiter de son passage à Toulon pour rencontrer Hesnard, à qui il rappelle, le 5 janvier 1928, leur projet commun d'un test d'émotivité et lui promet – Lahy a acquis une certaine influence auprès de la haute hiérarchie – d'intervenir auprès du médecin général Gastinel, devenu inspecteur général du service de santé, qu'il doit revoir dans quelques jours pour hâter l'installation d'Hesnard à l'hôpital Sainte-Anne. De son côté, Jules Branger, qui remplaçait Cras en son absence et s'intéressait à la psychotechnique, désigné, comme médecin-chef, pour diriger le service de vénérologie de Cherbourg, poste qu'il n'apprécie guère, lui demande de mettre son nom en avant s'il était question de créer un centre d'études psychotechniques et d'intervenir en sa faveur auprès du médecin général Defressine. En contrepartie, Lahy lui recommande trois de ses protégés « qui, malgré de grandes qualités de caractère [auront] peut-être bien des difficultés à donner satisfaction aux examinateurs ».

Enfin, l'expérimentation sur les radiotélégraphistes est terminée. Lahy dresse, le 15 février 1928, pour l'amiral Hallier, un rapport d'une quarantaine de pages.

### Les tests pour la sélection des radios télégraphistes <sup>27</sup>

Il rappelle la méthode qu'il a suivie : une analyse du travail des radiotélégraphistes a permis de distinguer, psychologiquement, l'aptitude à la transmission et l'aptitude à la réception, elles-mêmes décomposées en aptitudes particulières. C'est l'aptitude à la réception qui a, seule, retenu son attention, car, pour la transmission, le marin est maître de son rythme. Il a recherché les tests propres à déceler les aptitudes avant le début de l'apprentissage, expéri-

22. Hesnard le fera (Hesnard, 1930).

23. Lettre de Lahy à Cras, 18 novembre 1927.

24. Futur contre-amiral et chef d'état-major des forces maritimes (1941) et secrétaire d'État à la Marine (1942).

25. Lettre de Cras à Lahy, 2 décembre 1927.

26. École des mousses et apprentis marins.

27. Lahy ne s'est pas limité à la sélection des radiotélégraphistes, il s'est aussi attaché à rechercher les meilleures méthodes pédagogiques pour hâter l'apprentissage des marins de cette spécialité.

mentés sur les 21<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> contingents. Il a conservé des tests « consultants » (rythmes auditifs, temps de réaction, mémoire immédiate, attention concentrée, intelligence logique, intelligence technique) et un test « classant » (distinction des rythmes auditifs). Ce test a montré une corrélation satisfaisante avec le classement professionnel, mais il a été décomposé en trois tests : d'entraînement, de claquage et d'apprentissage.

Bien que l'application de la méthode puisse être faite dans tous les dépôts, Lahy propose de la faire, d'abord, au seul dépôt de Toulon et de l'appliquer immédiatement aux élèves de l'école de l'*Armorique*. Il indique également, à l'amiral, qu'il a été amené à étendre ses recherches aux télémetristes et aux timoniers.

Il ne mentionne pas, dans son rapport, le 15 février, à Cras, des bénéfices chiffrés pécuniairement que la Marine retire de la sélection psychotechnique des radiotélégraphistes, dont il lui laisse le soin. Il suggère, pour l'adaptation de la sélection psychotechnique, la constitution d'un petit comité composé d'un représentant du personnel, de Cras et de lui-même.

Cras est enthousiaste. Il écrit, à Lahy, le 17 février : « Nous pourrons (...) marcher en grand quand nous serons sûrs de ne pas être arrêtés en route. Je crois d'ailleurs que Paris ne créera pas d'obstacles, mais il faut maintenant une décision qui le précise. M. Defressine est parfaitement disposé. Il faut que l'État-Major soit de même mis au courant et c'est ce qui se fera à l'occasion de la transmission de votre rapport. Le Ct. Broussignac<sup>28</sup> ayant eu récemment à écrire à l'Amiral Wackernie<sup>29</sup>, directeur du personnel, qu'il connaît personnellement, en a profité pour lui signaler l'intérêt des études entreprises. Vous avez déjà causé avec le Ct. Mouget<sup>30</sup>, l'Al. Durand-Viel et même l'Al. Violette<sup>31</sup>. La question est tout à fait à l'ordre du jour. Le Ct. d'Argenlieu<sup>32</sup> n'a pas manqué d'en faire mention en signalant vos travaux, dans ses

28. Jean Paul Lucien Broussignac (1890-1987), alors capitaine de corvette, à bord du *Condorcet*, de l'état-major de la 3<sup>e</sup> escadre.

29. Marie-Joseph-Edouard Wackernie, contre-amiral (1873-1930).

30. Georges-Jules-Séraphin Mouget (1879-1937), capitaine de vaisseau, sous-chef d'état-major général de la Marine, promu contre-amiral en mars 1928.

31. Jean-Baptiste-Adolphe Violette (1875-1944), chef d'état-major général de la Marine.

32. René Thierry d'Argenlieu (1885-1963), capitaine de frégate, sous-chef d'état-major général du vice-amiral Hallier, à bord du *Condorcet*, qui abritait l'école des torpilleurs et des électriciens.

conférences aux officiers de réserve à Marseille et à Toulon.

« Je serais bien surpris que l'on ne profitât pas avec empressement du concours si précieux que vous êtes disposé à donner à la Marine pour l'organisation de ce nouveau service ».

D'un autre côté, il l'informe que les premières recherches sur les télémetristes sont entreprises : « M. Champion<sup>33</sup> a fait un choix parmi 200 apprentis canoniers de *Renan*, qu'il a examinés (...) avec les installations du capitaine Salomon pour l'aptitude à la télémetrie stéréoscopique SOM<sup>34</sup> et que l'on a envoyés pour complément à la clinique spéciale de l'hôpital ». Bien que, pour la sélection à cette spécialité, la détection des anomalies de la vision soit primordiale, Lahy préconise trois tests : temps de réaction, dynamographe, dissociation du mouvement des mains. Cras suggère d'ajouter un examen de l'émotivité, que Lahy, dans une lettre à Cras, du 12 octobre 1929, qualifiera d'« excessivement complexe et délicate »<sup>35</sup>.

#### L'idée d'un laboratoire de psychotechnique Marine

Le 22 février 1928, Lahy expose, à Cras, sa façon de voir l'organisation de la psychotechnique dans la Marine : il serait le directeur d'un laboratoire sis à Paris et travaillerait en accord avec un médecin, à savoir, lui, Cras. L'activité du laboratoire serait double. Une activité de recherches, qui se feraient, à Toulon, au laboratoire de recherches rattaché à la division des écoles et qui porteraient sur la sélection des spécialités, l'orientation professionnelle des écoles spéciales (*Armorique* et autres), la mise au point des méthodes les plus efficaces pour l'apprentissage des diverses spécialités, la rationalisation du travail des diverses spécialités ; ultérieurement, la sélection des ouvriers des arsenaux. La seconde activité porterait sur l'application : organisation, dans les dépôts, de la sélection, dont les méthodes, les techniques et l'outillage auront été mis au point au laboratoire de Toulon, contrôle et perfectionnement des méthodes d'apprentissage et d'enseignement dans les diverses écoles de la III<sup>e</sup> région et dans les écoles spéciales.

33. Jean Claude-François Champion (1899- vers 1959), lieutenant de vaisseau, professeur à l'école d'application du tir à la mer à bord du *Geydon*.

34. Société d'optique et de mécanique.

35. Dans son rapport d'activité de 1939, Lahy signalera : « Heureusement, les recherches ont pu être reprises. Notamment au laboratoire de la STCRP et au laboratoire des Chemins de fer du Nord » (par Bernard Lahy, 1934).

Il prévoit, en plus de lui-même et de Cras, un chef de travaux résidant à Toulon pour le laboratoire et un petit service de statistiques à Paris. Il envisage de séjourner le tiers de l'année à Toulon par périodes de 15 à 20 jours et offre, si une situation analogue à celle de capitaine de corvette<sup>36</sup> lui était faite, de prendre à sa charge ses frais de voyage pour Toulon.

Cras répondra, le 1er mars, à la fois, sur le rapport de Lahy et sur le principe d'un service nouveau des spécialités, car c'est lui qui est chargé de rédiger la note de transmission du rapport de Lahy au ministre de la Marine. Ses corrections ne portent que sur des points de détail, en particulier les pourcentages des éliminés par les tests et l'amélioration qui en résulte, et qui reste appréciable.

Il observe : « Je crois qu'il sera facile de faire admettre que la Marine a tout intérêt à s'engager sans retard dans une voie où l'ont précédée déjà avec avantage de grandes compagnies ou de grandes industries, où de tout côté, à l'étranger et de plus en plus en France, on comprend qu'il y a infiniment à gagner pour la meilleure utilisation d'un personnel rare, dont le temps est compté.

« Il sera peut-être moins facile de calmer les impatiences et, la méthode admise, de faire attendre quelque temps les résultats d'un plein rendement. L'impatience du résultat est mortelle pour des recherches de ce genre. La très grande prudence avec laquelle vous avancez est une indispensable garantie sur laquelle il sera bon d'insister. L'avenir est assez plein de promesses pour qu'on se contente tout d'abord d'un gain même modeste. Nous sommes, je crois, tout à fait d'accord là-dessus ».

C'est le 14 mars (1928) que le vice-amiral Hallier enverra, au ministre, le rapport de Lahy accompagné d'une note du commandant Moreau, qui recommande de ne pas pousser trop loin l'élimination, afin d'assurer le recrutement, qui n'est pas abondant, quitte à prolonger l'instruction des bien moins doués.

Dans sa lettre, le vice-amiral Hallier souligne l'économie réalisée par une diminution des « déchets », qui « payeront bien vite et au-delà les quelques dépenses que pourrait entraîner l'organisation d'un service de psychotechnique ». Cette économie ne serait pas moindre pour les autres spécialités, notamment pour les télémétristes stéréoscopiques, où le déchet a atteint jusqu'à 65 %.

L'amiral demande, au ministre, « de consacrer par une décision de principe la constitution d'un orga-

nisme nouveau dans la Marine, sous forme d'un laboratoire psychotechnique, doté d'un personnel et du matériel nécessaires pour mener à bien les études entreprises qui, peu à peu, s'étendront à toutes les spécialités de la Marine et en appliquer les résultats. Il y a assez de spécialités dans la Marine pour y pouvoir utiliser toutes les valeurs, il y a donc intérêt à les déterminer dès l'arrivée au service d'une façon aussi précise que possible. On arrivera ainsi à une utilisation vraiment rationnelle du personnel (...) Cette sélection des spécialités pour les engagés et même les recrutés, sera complétée par l'orientation professionnelle des jeunes sujets des écoles préparatoires, *Armorique*, Établissement des pupilles, École des apprentis mécaniciens (...) ».

Sur la demande du vice-amiral Hallier, une nouvelle mission est accordée, à la fin du mois de mars, à Lahy, « pour la mise au point de la sélection des radios, l'étude des télémétristes, et l'étude des timoniers (Scott)<sup>37</sup> ».

La réponse du ministre tarde à venir, en dépit de l'approbation du médecin général Defressine, du fait des divers bureaux intéressés, qui n'ont pas encore répondu et de l'absence du ministre. Cras écrit, en mai, à son camarade Pierre Jean François Bellile (1875- ?), médecin en chef de 1<sup>re</sup> classe, adjoint au directeur central du service de santé, pour qu'il l'informe dès que quelque chose aura été décidée et qui lui fera savoir, fin mai, que le dossier de la psychotechnique a obtenu tous les visas et n'attend plus que la signature du ministre.

Enfin, le 9 juin, le ministre accuse, à Lahy, réception de son rapport. Il approuve la sélection des apprentis radiotélégraphistes à l'aide des procédés psychotechniques et lui annonce que « dès maintenant, on peut envisager la possibilité d'organiser, d'après vos directives, un service de Psychotechnie dans la Marine. Les modalités d'organisation en seront arrêtées par une commission, dans laquelle seront représentés les services centraux intéressés de mon Département et le Vice-Amiral Commandant en chef de la 3<sup>e</sup> escadre ». Il invite Lahy à continuer sa collaboration et étendre ses recherches, comme il l'a suggéré, à d'autres spécialités (télémétristes, télépointeurs, pointeurs et timoniers notamment) et d'appliquer sa méthode « à bord du navire-école *Armorique* et à l'établissement des pupilles pour l'orientation professionnelle des jeunes apprentis-marins, de façon à éviter les déchets élevés qui se produisent parmi les éléments provenant de ce recrutement ». Le 31 juillet, le ministre fait informer le vice-amiral Hallier, par

36. C'était son grade d'assimilation dans la Marine.

37. Morse lumineux.

le chef de son cabinet militaire, le contre-amiral Eugène Georges Auguste Descottes-Genon (1879-1934), de son accord sur les propositions du rapport de Lahy, en lui demandant, notamment, d'« entreprendre en liaison avec M. le professeur Lahy », l'étude détaillée d'un service psychotechnique dans la Marine, à soumettre à son approbation « le plus tôt possible », qui comprendrait un laboratoire de recherches situé à Toulon et fonctionnant sous le contrôle du vice-amiral, commandant en chef la 3<sup>e</sup> escadre, avec l'aide matérielle du centre d'études et un centre d'application dans chaque dépôt et à bord de l'*Armorique*. Une annexe définit le rôle de Lahy, en tant que directeur scientifique de la psychotechnique maritime.

### Influence de Lahy

Les relations que Lahy entretient, avec les autorités maritimes, militaires et civiles, le font solliciter pour intervenir en faveur de tel ou tel. On l'a vu pour Hesnard. C'est le capitaine de corvette Broussignac, qui souhaite le commandement du stationnaire de la Bidassoa, mais qui a « de vives inquiétudes au sujet de [sa] désignation ». Il a saisi l'amiral W (Wackernie), qui lui a répondu qu'« il faut que M. Lahy agisse d'urgence auprès de M. P. Painlevé, (1873-1942)<sup>38</sup>, car il craint « tout de la recommandation politique de son concurrent »<sup>39</sup>. Puis c'est François Canac (1886-1969), directeur scientifique du laboratoire du centre d'études, qui le prie, le 15 novembre, d'intervenir auprès du général de division Jean Challéat (1867-1936), avec qui Lahy est « dans des relations cordiales » et de Painlevé, en faveur du capitaine de frégate René Jean Louis Ravel (1873-1942), président de la commission d'études pratiques d'optique et de télémétrie.

Au cours de son entretien avec le général Challéat, Lahy lui parle de ses travaux dans la Marine et le général lui demande d'envoyer les résultats concernant l'artillerie et la télémétrie au service technique de l'artillerie, ainsi qu'au service géographique et à la D. C. A. de Metz, demande que Lahy soumet à Cras en soulignant l'intérêt pour le prestige scientifique de la Marine. Lui-même, d'ailleurs, en remerciant le chef du secrétariat du ministre de la Guerre, Jean Bourguignon (1876-1953), qui a effectué diverses démarches auprès de Painlevé pour appuyer les requêtes de Lahy, lui écrit qu'il doit l'entretenir des questions qui l'ont fait appeler à la Marine, ainsi que des renseignements qu'il a rassemblés au cours d'un voyage d'étude qu'il a

effectué dans divers laboratoires de psychotechnique d'Allemagne et qui a fait l'objet d'un rapport de 200 pages, car il est persuadé que la Guerre peut bénéficier aussi de ses travaux « en raison de ce qu'ils apportent quelques possibilités de réalisation pour la préparation militaire ».

### Angélo Hesnard bis

Un autre solliciteur sera Hesnard<sup>40</sup>, qui brigue à remplacer Cras, quand celui-ci quittera la 3<sup>e</sup> escadre, mais, à la demande de l'amiral Hallier, celui-ci a sollicité son maintien en 3<sup>e</sup> escadre pour une troisième année et « pour couper court aux candidatures éventuelles » à sa succession. Il écrit, à Lahy, le 12 décembre 1928 : « J'ai fait cette demande qui est partie avec avis favorable de l'Amiral (...) Il est donc prématuré de parler de ma succession, qui était brigüée par un autre candidat que celui dont vous me parlez<sup>41</sup>. Je crois qu'il est préférable que le médecin d'escadre soit un officier de mon grade et c'est dans ce sens que je parlerai le moment venu (...) M. Gastinel tenait beaucoup à rétablir le grade de médecin en chef de 1<sup>re</sup> classe pour le médecin d'escadre. C'est je crois aussi l'avis de M. Defressine et il n'y a pas à revenir en arrière, si les amiraux ne se mettent pas en travers ».

Or, Hesnard n'est que médecin principal et il n'est pas certain de figurer au tableau d'avancement, sans doute à cause des réserves qui sont formulées à son encontre sur son peu de souci des contraintes administratives de son grade, malgré les éloges dont on le couvre. Il écrit à Lahy : « On ne vous a pas expliqué la situation. On est venu l'an dernier *jusqu'au nom précédant le mien*. Cette année, les deux noms que l'on choisira seront sans doute au moins pour l'un d'entre eux *après moi*. C'est-à-dire qu'on me préférera un plus jeune, ce qui n'est jamais arrivé jusqu'à présent, à *aucun des grades antérieurs*. Si on fait cela, c'est qu'évidemment qu'on veut se passer de moi, auquel cas je déposerai une demande de congé le lendemain du tableau ». Hesnard presse Lahy : « Tâchez de voir Defressine – le point sensible – et de savoir *quand* se préparera le tableau »<sup>42</sup>.

40. Il le sollicitera encore, en septembre 1931, pour qu'il intervienne en faveur de son avancement.

41. Jules Branger.

42. Hesnard n'aura pas à déposer une demande de congé : il sera promu médecin en chef de 2<sup>e</sup> classe le 18 mai 1929. Il demandera, à nouveau, à Lahy, en 1932, d'intervenir auprès de l'amiral Durand-Viel pour sa promotion, Il obtiendra satisfaction et écrira à Lahy, le 28 novembre 1932 : « Je suis inscrit au tableau (...) C'est vous que je dois remercier avant tout, car c'est à vous que je dois l'avis favorable de M. Defressine. Aussi garderai-je toujours une tendresse [illis.] et reconnaissante pour la Psychotechnique et son créateur en France ».

38. Ministre de la Guerre de 1925 à 1928.

39. Il obtiendra satisfaction. Il sera nommé, le 1<sup>er</sup> octobre 1928, commandant du chasseur CH 106, à Hendaye.

En attendant, ont débuté les études sur les pointeurs, mais Cras est très impatient de pouvoir disposer d'un service psychotechnique, d'autant plus que le commandant de l'école à terre des officiers torpilleurs, des officiers transmetteurs et des marins radios souhaiterait récupérer le local où se déroulent les tests. Cras suggère, à Lahy, n'ayant, par ailleurs, aucune réponse du commandant Raoul-Louis Pérot (1888- vers 1939) ni du capitaine de corvette Auphan, de recueillir l'impression du médecin général Defressine sur le projet de laboratoire, dont, par son ami le capitaine de vaisseau Jean-Marie-André Vinsot (1876- vers 1931), commandant le centre d'études à la majorité générale de la III<sup>e</sup> région, il a fait transmettre une copie au capitaine de frégate Lucien Joseph Louis Mourin, qui dirige le service des recherches scientifiques au ministère de la Marine. Puis, il se découvre la possibilité d'une installation du laboratoire à l'arrière de l'ex-cuirassé *Saint-Louis*, servant de ponton-caserne, tandis qu'au début de janvier 1929, « à propos de la création d'un certificat d'écouteurs pour la défense contre avions » est émis « l'avis que la question des écouteurs peut se relier aux applications de psychotechnique conduites en 3<sup>e</sup> escadre ».

Le 7 janvier 1929, en présence du préfet maritime de Toulon, le vice-amiral Jacques Vindry (1870-1936), du commandant de la 3<sup>e</sup> escadre, le vice-amiral Ernest-Alfred Chauvin (1870-1948)<sup>43</sup>, du médecin général Laurent Jean Baptiste Michel (1867- ?), directeur du service de santé de la III<sup>e</sup> région (Toulon), Lahy prononce, au centre d'études, à l'arsenal de Toulon, une importante conférence sur « La psychotechnique », qu'il définit : « la science qui recherche la détermination des aptitudes psycho-motrices et mentales de l'homme, en vue de les utiliser suivant des données rationnelles ».

Après avoir caractérisé la méthode de cette science, il en retrace l'histoire et expose la technique des tests et son développement, pour aborder, ensuite, son intervention dans la Marine à propos des marins radiotélégraphistes et décrire l'épreuve d'examen qu'il a mise au point, divisée en deux parties : un test d'entraînement, où des traits et des points sont transmis à une vitesse de 20 à la minute et un test de claquage, composé de huit épreuves. Ces tests, appliqués à cinq contingents, ont permis de déterminer la limite qui s'établit entre les bons et les mauvais apprentis, d'après les résultats obtenus à l'école et les résultats aux tests (après avoir

appliqué successivement la batterie (1919) des tests de Leon-Louis Thurstone (1887-1955) et l'épreuve (1919) d'Otto Lipmann (1880-1933), dont les résultats n'ont pas été favorables » (voir Lahy 1930).

Il annonce que d'autres spécialités de la Marine sont à l'étude, d'une part, les pointeurs et les télémétristes, à l'aide de tests destinés à déceler la valeur du sens stéréoscopique et les timoniers, d'autre part. Il réclame, une fois de plus, l'institution d'un service de psychotechnique, qui coordonnerait tous les efforts épars et systématiserait les résultats, car, insiste-t-il, « le recrutement par sélection ne peut être instauré par un commandant ou un médecin de dépôt ».

À bon entendeur salut ! Un tapuscrit, non signé, non daté, mais que j'attribue au vice-amiral Chauvin, car il fait allusion au rapport de son prédécesseur « du 14 mars dernier », est intitulé « Nécessité de la Psychotechnique pour la Marine ». Après avoir rappelé que le « premier objectif la psychotechnique est de mettre chaque homme à la place qu'il doit occuper »<sup>44</sup>, qu'elle est très répandue dans l'industrie et que « les applications militaires sont généralisées », il indique que « la Marine française a commencé l'étude et la mise au point depuis deux ans de la sélection de diverses spécialités, où des aptitudes particulières sont nécessaires : radiotélégraphistes, télémétristes, timoniers (scott), pointeurs et télépointeurs ». Elle a permis de ramener à 10 % le déchet des radiotélégraphistes, qui variait de 45 à 30 %. Il insiste, comme son prédécesseur, sur les économies importantes réalisées, qui couvrent, bien au-delà, « les frais d'un service de psychotechnique ». Surtout, insiste-t-il, il convient « de mettre en ligne l'intérêt supérieur de la Défense nationale, puisque non seulement la sélection psychotechnique se fait plus rapidement que par l'apprentissage, mais qu'elle est plus précise ; elle permet la récupération des déchets en orientant immédiatement vers d'autres spécialités ceux des apprentis inaptes pour celle de leur choix ; elle accroît donc la valeur combattive de cette arme ».

44. Dans une lettre à Lahy, du 19 février 1931, le capitaine de vaisseau André Raymond Marie Chevalier (1879- vers 1935), commandant l'Armorique et les écoles préparatoires, lui fait remarquer que les apprentis, lorsqu'ils choisissent leur spécialité (d'après leur rang de sortie) tiennent surtout compte des chances d'avancement et qu'« il ne sera possible de diriger les apprentis vers des spécialités qui conviennent le mieux à leurs aptitudes que lorsque l'avancement sera le même dans toutes les spécialités, pour les élèves de même valeur ».

43. Il avait succédé, en août 1928, au vice-amiral Hallier, nommé préfet maritime de Bizerte.

La dépêche ministérielle 0760 E. M. G. I. du 15 avril 1929 <sup>45</sup>, « Organisation d'un service de psychotechnique dans la Marine » reprend les arguments de l'amiral Chauvin. Depuis dix-huit mois, rappelle le ministre, un service procède à la sélection psychotechnique du personnel de certaines spécialités, d'abord radiotélégraphistes, puis télémetristes et des procédés de sélection des pointeurs et des télépointeurs doivent être entrepris prochainement. Compte tenu que les résultats obtenus sont des plus encourageants, le ministre indique qu'il a décidé de développer le service existant.

Il fixe, pour but, au service psychotechnique, 1° « la création ou le perfectionnement des méthodes permettant de déceler les aptitudes des sujets examinés ; 2° l'application de ces méthodes à la sélection psychotechnique du personnel de la Marine et à sa répartition dans les différentes spécialités. Il est rattaché au service de santé.

Il comprend une commission d'études, chargée de réunir tous les renseignements nécessaires aux qualités spécifiques à chaque spécialité et les informations relatives à la psychotechnique ; elle est constituée en 3<sup>e</sup> escadre, présidée par un officier supérieur commandant l'un des bâtiments de la 3<sup>e</sup> escadre, un médecin de l'état-major de cette escadre, un psychotechnicien civil, directeur du centre de recherches, un officier subalterne du corps de santé et des officiers archivistes des écoles de spécialités de la Marine ; il dispose d'un centre de recherches à terre, à Toulon et des centres d'application dans les dépôts et les écoles de la Marine. L'installation d'un laboratoire est prévue sur le *Saint-Louis*, qui reçoit plusieurs tests (tests psycho-moteurs : temps de réaction, dynamographe, pointage, traçage, tapping, poinçonnage ; tests mentaux : intelligence logique, intelligence technique, fonctions techniques niveau mental (Terman), barrage, mémoire ; tests physiologiques : réflexe oculo-cardiaque, réflexe solaire). On notera qu'au lieu du lieutenant de vaisseau, donc, un technicien, qui avait été demandé par Lahy et Cras <sup>46</sup>, c'est un médecin, qui est désigné, le chef d'état-major général, l'amiral Violette étant enclin « à faire de la psychotechnique une question purement médicale », confie Cras à Lahy, le 14 mars, mais,

lui écrit-il, le 23 avril, « la possibilité de faire appel aux officiers des écoles compense dans une certaine mesure la non affectation à la commission d'un lieutenant de vaisseau qui eût été mieux qualifié qu'un médecin pour l'étude des spécialités ».

Les membres de la commission d'études seront désignés le 13 juillet. Cras est vice-président et Lahy directeur du centre de recherches <sup>47</sup>.

Hesnard, alors chef du service de neuro-psychiatrie de l'hôpital Sainte-Anne, à Toulon, professeur de clinique des maladies nerveuses à l'École d'application du service de santé, à qui Lahy a fait, le 8 mars, appel pour le dépistage des psychopathes, a demandé, à Cras, un exemplaire de la conférence de Lahy. Il est toujours désireux de succéder à Cras, s'il est remplacé par un médecin en chef de 2<sup>e</sup> classe (il a été promu le 29 juin). Cras lui conseille de ne pas trop attendre pour poser sa candidature, car il est possible qu'il y en ait d'autres. Il lui dit, en même temps, qu'il serait heureux, le cas échéant, de le mettre au courant, mais qu'il espère ne pas abandonner complètement la psychotechnique, s'il est désigné pour un poste à Toulon, avec possibilité de continuer à faire partie de la commission <sup>48</sup>.

Conformément à ce que lui a conseillé Cras, Hesnard écrit à Lahy pour lui expliquer qu'il souhaite terminer sa carrière à Paris, mais qu'un temps de mer lui est nécessaire pour sa retraite. Or, le seul poste digne de son intérêt est la succession de Cras. Il excipe du plaisir qu'il aurait à pouvoir apporter sa collaboration à Lahy et à reprendre contact avec la psychotechnique : « En avant, le test d'émotivité ! ». Il s'offre, durant l'absence de Lahy, à veiller à ce qu'on réalise le plus exactement possible ses directives. Il est recommandé à l'amiral de divers côtés, mais l'essentiel est que Lahy le demande au ministère : « Pourriez-vous dès maintenant attacher le grelot à mes chefs ? ». Il n'ignore pas que M. Gastinel et M. Defressine se feront prier, mais il a l'impression que Lahy pourra gagner sa cause : « Vous leur direz que je suis le seul compétent ». Il a un remplaçant tout désigné dans sa chaire. Sa spécialité, qui l'a fait servir surtout dans les hôpitaux, l'a mis en état d'infériorité à l'égard

45. Raoul Husson (1901-1969) a consacré un paragraphe sur « Le service de Psychotechnique de la Marine de Guerre », dans son étude sur la sélection des travailleurs (1935, p. 615-616).

46. Ce sont, en effet, les lieutenants de vaisseau, Petit, Stourme (1898-1972) et Champion, qui avaient supervisé la passation des épreuves dans leurs écoles et participé aux études statistiques.

47. Les autres membres étaient le capitaine de vaisseau Pierre-Adélaïde-Guy Girardon (1879-1953), commandant le croiseur-cuirassé Geydon (école d'application de tir à la mer), président, qui sera remplacé, en juillet 1929, par le capitaine de vaisseau Emmanuel-Lucien-Henri Ollive (1882-1950), le médecin de 1<sup>re</sup> classe Moreau, médecin major et les lieutenants de vaisseau Eugène Louis Clauquin (1895-1975) de l'école des télémetristes et Raymond Stourme, qui avait puisamment aidé Lahy dans son étude des radiotélégraphistes.

48. Lettre de Cras à Lahy du 12 octobre 1929.

de ses camarades de promotion, qui, eux tous, ont terminé leur temps de mer. « Vous leur direz enfin que vous êtes personnellement persuadé que, débarrassé de ce souci d'embarquement, je resterais toute ma carrière dans la Marine et que ce stage de psychotechnique appliquée me sera plus tard utile lorsque, venu à Paris, j'aurai à répandre ces idées scientifiques nouvelles dans la Marine et ailleurs ». La lettre n'est pas datée, mais, le 17 octobre, Lahy lui rend compte qu'il va rencontrer M. Defressine à son sujet. Il lui a indiqué qu'il tient, en principe, à rester étranger aux mouvements du personnel, mais s'il jugeait la nomination d'Hesnard conforme à la règle et à l'intérêt du service, il pouvait le garantir qu'une cordiale et utile collaboration s'établirait entre eux. Il croit qu'il sera fait droit à son désir, mais M. Defressine a insisté avec une grande énergie sur le fait que, quelle que soit sa situation à Toulon, c'est Cras, qui serait chargé exclusivement de la psychotechnique.

Hesnard a écrit également à l'amiral (commandant les écoles), qui ne fera, confie Cras à Lahy, aucune objection à sa nomination, mais celle-ci relève du ministre et, peut-être comme gage de son intérêt pour la psychotechnique, Hesnard rédige une analyse assez détaillée du livre sur « La sélection physiologique des travailleurs », que Lahy lui avait adressé en novembre 1927. Hesnard en soumet le manuscrit à Cras, ayant ajouté quelques considérations sur l'application des méthodes psychotechniques dans la Marine, qu'en accord avec l'amiral, il lui demande de supprimer, car « tout ce qui touche aux écoles, sans être à proprement parler "secret" est réservé. »

Lahy ne supervise que de loin – et pour cause – les passations de tests assurées, sur le terrain et suivant ses directives, par des officiers subalternes, sous le contrôle de Cras. À la fin de 1929, de 24 %, pour le contingent correspondant de 1928, le déchet, à la sortie de l'école de T.S.F., est tombé à 17 %. Dans son rapport au ministre, le 29 novembre 1929, Cras souligne que ces résultats pourront encore être améliorés, tant par l'application plus rigoureuse de la méthode que par les perfectionnements qu'on y apportera peu à peu, mais c'est, à présent, à la sélection des pointeurs que la Marine se consacre et pour laquelle Lahy invente de nouveaux tests.

Au 1<sup>er</sup> avril, Cras est nommé directeur de l'hôpital Sainte-Anne et Hesnard lui succède à la division des écoles. Cras s'était énormément investi dans l'instauration de la psychotechnique dans la Marine. Sa nomination de directeur de l'hôpital Sainte-Anne risque de l'écarter de la commission de psychotechnique, dont il tient à continuer à faire

partie. À ses démarches personnelles, s'ajouteront celles de Lahy auprès du ministère, d'Hesnard et du capitaine de vaisseau Ollive, président de la commission. Il sera, finalement, toutes les réticences étant vaincues, maintenu dans ses fonctions fin juin et continuera à être l'interlocuteur privilégié pour les études en cours, qui portent, alors, sur les pointeurs et les timoniers, par Lahy, tandis qu'Hesnard s'attachera, le *Saint-Louis* étant « liquidé », à rechercher un local à terre pour abriter le laboratoire de psychotechnique, local qui sera finalement trouvé, cédé par les constructions navales, au Ve dépôt, à Toulon. Le laboratoire de psychotechnique est sous la responsabilité d'Hesnard, qui enverra, à Lahy, toutes les semaines, un rapport hebdomadaire d'activité.

En 1932, à la sélection des radios, des pointeurs, des timoniers, des télémétristes, des télépointeurs, des électriciens, la sélection intellectuelle des brevetés supérieurs canonnières, s'ajoutera, « à titre d'essai », celle des candidats apprentis, demandée par les constructions navales, puis celle des écouteurs-sous-marinières, tandis qu'Hesnard est désigné comme médecin-chef des services de neuro-psychiatrie de l'hôpital Sainte-Anne, à Toulon et, à l'hôpital de Saint-Mandrier, chargé de conférences aux médecins auxiliaires.

Lahy, de son côté, cherche à élargir son champ d'activité. Il fait intervenir, en février 1933, André Maurice Haarbleicher (1873-1924), ingénieur général, directeur de la Flotte de Commerce et du Matériel naval au ministère de la Marine marchande, auprès d'Alphonse Rio (1873-1949), président de la Commission de la marine au Sénat, désirant « étendre sa méthode à la Marine Marchande en lui soumettant des élèves des Écoles de navigation ». Ses archives conservent plusieurs études manuscrites, mais il semble que les choses en soient restées là.

Lahy, « directeur scientifique du centre de recherches psychotechniques de la Marine », chaque année, à partir de 1930, fournit un rapport d'activité, qu'il soumet à la commission de recherches psychotechniques. Dans celui de l'année 1933, il dresse un bilan des diverses spécialités, pour lesquelles il a réalisé une sélection psychotechnique : radios, pointeurs, télémétristes, timoniers, veilleurs, pilotes, mécaniciens, officiers de tir, soudeurs des constructions navales. En 1934 sera ajoutée l'école de maistrance<sup>49</sup>, outre un enseignement de la psychotechnique aux médecins en service

49. École des futurs officiers-marinières (sous-officiers) de la Marine.

à la psychotechnique, aux officiers archivistes de la division des écoles et à toute personne s'intéressant à la psychotechnique. L'artillerie se préoccupera des travaux de Lahy (Donat, 1934, p. 385).

### La sélection morale des équipages

En 1932, l'amiral Georges-Achille-Marie-Joseph Robert (1875-1965), quittant ses fonctions de commandant en chef de la 1<sup>re</sup> escadre et saluant son successeur, l'amiral René-Clément Juge (1877-1958), aurait, selon Hesnard (rapport hebdomadaire à Lahy du 20 avril 1932) « consacré la plus grande partie de son petit discours de bienvenue à la sélection morale et à la psychotechnique. Ce qui a beaucoup frappé Juge ». Cette question de la sélection morale était, il est vrai, préoccupante dans la marine.

La dépêche 0760 E. M. G. I., du 15 avril 1929 disposait, en son article 15. 7 : « Les sujets qui à l'épreuve des tests généraux paraîtront suspects de psychopathie, de troubles de caractère ou de déficience mentale seront soumis à l'examen du psychiatre, pour élimination s'il y a lieu, avant que leur engagement ne soit définitif ».

Lahy avait, alors, rédigé une note, estimant que « la question est très délicate, mais on peut la résoudre presque radicalement par la collaboration de la psychologie expérimentale et de la psychiatrie clinique ». Il écrivit en ce sens à Hesnard, « le spécialiste de la marine », qui, en effet, avait abordé ce point au congrès britannique sur la santé publique en 1924 (Hesnard, 1925b). Lahy indiquait : « Je crois que nos tests peuvent nous mettre sur la voie de signes assez intéressants, mais l'appréciation définitive appartient au médecin psychiatre ».

Par ailleurs, en cette même année 1929, sous le titre « Hygiène et prophylaxie mentale », les *Archives de médecine et de pharmacie navales* avaient publié une longue étude du médecin principal P. L. Charpentier sur les « Anormaux dans la Marine ». Dans sa conclusion, il recommandait que la Marine n'engageât « que des individus absolument sains de corps et d'esprit. » Dans ce but, il préconisait (Charpentier, 1929, p. 366) « des centres spéciaux d'engagement, où non content d'user des méthodes d'examen médical actuellement employés, on mettrait à la disposition des médecins spécialement chargés du recrutement, un laboratoire analogue à l'installation psychotechnique de la Société des transports en commun de la région parisienne, laboratoire qui serait muni de tous les appareils nécessaires pour sélectionner scientifiquement ceux qui aspirent à servir dans la marine ». Alors, parmi les clients des conseils de

guerre, il y avait 92 % d'engagés, selon Hesnard (1929, p. 262). Rappelant que, dès 1923, il avait demandé l'application de la psychotechnique à la Marine, Hesnard proclame : « La preuve de l'utilité incontestable des applications de la psychotechnique ayant été faite à la Société des transports en commun de la région parisienne <sup>50</sup>, la Marine a décidé récemment de mettre à l'étude les applications de cette science nouvelle aux formes variées et particulières qui revêtent, dans nos arsenaux et surtout dans les usines flottantes que sont nos navires modernes de guerre, le travail industriel appliqué au combat et à l'activité militaire adaptée aux exigences scientifiques modernes.

« La personnalité la plus en vue dans notre pays sur ce terrain nouveau, M. Lahy, auteur de la technique utilisée actuellement aux Transports parisiens, a été chargé de les réaliser d'après les directives données par le Département. Les premières expériences entreprises par lui en collaboration avec M. le Médecin en chef Cras, médecin de l'escadre d'instruction et avec le concours d'officiers de cette escadre, ont été suffisamment concluants pour faire envisager la création, à bref délai, d'un centre de psychotechnique maritime à Toulon, avec laboratoire, en liaison avec les divers services. La collaboration du neuro-psychiatre pour l'appréciation des cas intéressants la pathologie, pourra lui être utile en ce qui concerne aussi les cas normaux, le médecin et spécialement le psychiatre, pouvant préparer, continuer son action, et même y participer, après formation spéciale, soit dans l'application pratique quotidienne des explorations, soit dans le perfectionnement scientifique des techniques ». En dépit de cet éloge, contrairement à Cras, qui s'était dévoué au service de Lahy, Hesnard entend tenir les rênes.

En 1930, la 3<sup>e</sup> escadre est remplacée par une division « instruction », sous l'autorité de l'amiral Raoul-Victor-Patrice Castex (1878-1968), en sous-ordre, dépendant de la 1<sup>re</sup> escadre, dont le commandant en chef est Durand-Viel, promu vice-amiral en juin 1929 et qui souhaiterait que la psychotechnique permette de déceler les « indésirables ».

Probablement sur l'ordre du département, Hesnard rédige un important rapport de 66 pages, intitulé « Contribution médico-psychologique à l'étude de la sélection morale des équipages », non daté, mais probablement de 1933.

50. De nombreux médecins et officiers de marine demandèrent à visiter les laboratoires de la STCRP et des Chemins de fer du Nord, où, d'ailleurs, seront effectués certains examens au profit de la Marine, comme celui des chauffeurs des constructions navales.

De son rapport, il consacre plus de la moitié à une liste des différents types d'indésirables rencontrés dans la Marine et leur fréquence, soulignant que, comparativement au recrutement légal ou aux inscrits maritimes, la majorité de ces « indésirables » est constituée d'engagés, dont il analyse les (mauvaises) motivations psychologiques à s'engager.

Pour remédier à cette situation, il « serait indispensable, écrit-il, que la sélection morale proprement dite soit organisée en liaison avec la sélection psychotechnique, qui lui prêtera le concours (...) de ses méthodes ».

Il préconise, outre une campagne d'information pour faire mieux connaître la Marine et y attirer des individus « normaux », des « centres de sélection psychotechnique au recrutement », où seraient testés tous les postulants à l'engagement en vue de leur aptitude professionnelle, plus des tests d'intelligence pratique, dont ceux qui y auraient obtenu des résultats anormaux seraient conduits au médecin neuropsychiatre. Il suggère également la constitution d'un « dossier de vérification mentale de l'engagement », établissant « l'origine sociale, les antécédents, le milieu familial, la réputation, etc., de l'individu ».

Lahy, en réaction à ce rapport, lui envoie un dossier de machinistes STCRP, qui montre comment « nos tests s'accordent avec les troubles mentaux ». Hesnard, adresse son rapport à Paris, ce dont il fera part à Lahy. L'amiral Durand-Viel, lui écrit-il, en adopte les conclusions et va le signaler au ministre.

Hesnard rédige, dans la foulée, un projet de réorganisation du service de psychotechnique de la Marine, scindé en deux services : « l'un constitué par le laboratoire de recherches psychotechniques, représentant le service psychotechnique de l'escadre, sous l'autorité du contre-amiral, commandant la division d'instruction ; l'autre, constitué par le service d'orientation professionnelle du dépôt, représentant le service psychotechnique à terre ». Le premier serait, comme précédemment, l'organe scientifique de la commission de recherches psychotechniques, conformément à la dépêche ministérielle 0760 E. M. G. I. du 15 avril 1929. Le centre d'application psychotechnique du Ve dépôt serait placé sous l'autorité du vice-amiral, commandant en chef, préfet maritime de la III<sup>e</sup> région maritime, au même titre et dans les mêmes conditions que les services du dépôt. Ce service serait sous la direction et le contrôle, de préférence du médecin-chef du service de neuro-psychiatrie de Toulon (Hesnard).

Lahy le prie d'attendre avant de le transmettre à l'amiral Juge et demande au docteur Cras, le 8 mars (1933), de le retarder – si c'est possible – jusqu'à son arrivée à Toulon. Il se montre « très inquiet au sujet de l'avenir de la psychotechnique dans la Marine. J'ai peur qu'on ne lui enlève son caractère de précision sans lequel elle ne peut avoir la moindre valeur ».

Le projet d'Hesnard est accepté par les autorités<sup>51</sup>. Celui-ci en informe Lahy, le 15 mars.

Il se justifie en précisant, que c'était le désir de l'amiral Juge, afin de lui « fournir un moyen de fuir Saint-Mandrier en devenant [son] collaborateur [de Lahy] ». Il n'a pas cherché, assure-t-il, à agir à la place de Lahy, bien au contraire. Son initiative n'est que pour échapper « à certaines suggestions » et « échapper à la monotonie stérilisante d'un petit service ». Il est « enchanté de revenir à la psychotechnique ».

D'un autre côté, il l'informe que, grâce au médecin général Pierre Albert Oudard (1876-1953), chef du service de santé, il a obtenu un adjoint « actif et intelligent », François Bayle (1906-1976), que nous retrouverons.

Pour Lahy, la pilule est amère. Elle l'est d'autant plus qu'à l'indemnité forfaitaire qu'il recevait jusqu'alors sont substituées, à partir du 1er avril 1934, des missions temporaires, avec assimilation au grade de capitaine de frégate. Il écrit longuement à Hesnard, le 27 mars 1933 : « Je suis heureux pour vous que vous soyez comblé dans votre carrière et je me réjouis d'avoir fait tout mon possible pour y parvenir, on ait transformé le statut de la psychotechnique maritime, que le docteur Cras, avec le service de santé, avait élaboré avec tant de soin. Je crois que dans ces circonstances les fonctions qui m'attachaient à ce service me sont enlevées et avec elles les moyens de réaliser, dans la Marine, l'œuvre que j'y avais entreprise (...) Cela se produit au moment où la psychiatrie, gravement critiquée dans la Marine, rentre en faveur grâce à la psychotechnique (...) Je suis certain que la confusion de ces deux sciences amènera des désastres pour l'une et pour l'autre. Il vaudrait mieux, actuellement, cesser de faire de la psychotechnique qu'en faire dans les conditions que je prévois car, au lieu d'introduire l'ordre dans la maison, elle y aggraverait le désordre (...) La psychotechnique est loin d'être au point,

51. En septembre, Hesnard recevra un témoignage officiel de satisfaction du ministre « pour les éminents services rendus à la Marine dans la création du centre psychotechnique de Toulon ».

tant à cause des perfectionnements continuels des techniques et des méthodes que des circonstances politiques<sup>52</sup> qui vont modifier le recrutement. Nous avons un grand problème à étudier ensemble, c'est l'ajustement des méthodes psychiatriques et psychotechniques pour le dépistage des psychopathes. Nous ne l'avons pas encore ébauché malheureusement. Il aurait pu avoir une importance capitale pour l'évolution de la psychiatrie ». Hesnard lui répond : « Ne croyez pas que je sois "comblé" (...) Attendez de savoir avant de conclure. Sachez que je n'ai rien demandé, qu'il n'est nullement question de sacrifier la psychotechnique à la psychiatrie, qui ont toutes deux des objectifs différents ».

Au docteur Cras, nommé à Cherbourg, Lahy écrit, le 23 mars : « Votre départ de Toulon est un désastre pour l'amitié – et pour la psychotechnique – (...) Pour se faire créer un service qui transforme le statut de la psychotechnique dans la Marine, Hesnard a dû influencer fâcheusement M. Oudard. Cependant le travail avançait à grands pas ». Dans sa réponse, le 2 avril, le docteur Cras ne pourra que lui conseiller de ne pas se « laisser aller au découragement », en assurant : « Je reste très attaché à la psychotechnique » et, d'ailleurs, lorsque, en suite d'un rapport de Georges Salet (1907-2002), ingénieur du génie maritime à Lorient, sur les difficultés du recrutement des ouvriers soudeurs des constructions navales, consulté, Cras répondra que « la question posée (...) est nettement du domaine de la psychotechnique », argument qu'il développe longuement. En revanche, le médecin en chef de 1<sup>re</sup> classe Donval (1879-1953), chef du service de santé de Lorient affirme : « la psychotechnique est une partie de la science médicale » et que « la réalisation d'un centre d'études psychotechniques [lui] paraît éminemment souhaitable sous condition que ce centre soit dirigé par un médecin », mais c'est au « centre d'études psychotechniques, à Toulon », sous la conduite du docteur Paul-René-Eugène Dessausse (1903-1978) que cette sélection sera confiée.

Lahy multiplie ses doléances. À Hesnard, il parle de la « déroute » de la psychotechnique dans la Marine. Hesnard lui répond, le 28 janvier 1935 : « Vous parlez de la déroute de la Psychotechnique : je suis entièrement d'accord avec vous. Mais dites ce qu'il faut faire pour l'éviter. Vous savez que la Marine préfère parfois voir périr des personnes, plutôt qu'un principe ».

52. La crise économique commencée en 1929 et le plan Young, permettant, à l'Allemagne, un paiement réduit des réparations de guerre, substitué au plan Dawes, de 1924, sur ces réparations dues en suite du traité de Versailles de 1919.

Apprenant que le commandant Broussignac est devenu capitaine de frégate, chef d'état-major du contre-amiral commandant la division d'instruction, Lahy lui écrit, le 23 janvier 1935 : « Voici qu'après quelques années de succès, la Psychotechnique Maritime devant s'affranchir d'une tutelle civile me crée les plus graves inquiétudes au bout de huit mois d'un régime où ma participation a été très réduite ».

Un journaliste du *Petit Var* effectua, en mars 1935, « Une visite au centre psycho-technique du Ve dépôt », « placé sous la haute direction de M. le médecin en chef de 1<sup>re</sup> classe Hesnard (...) et de M. le médecin en chef de 2<sup>e</sup> classe [Alexandre Jules René] Feret » et qui « a pour chef de service M. le médecin en chef de 1<sup>re</sup> classe Dessausse ».

Avant de lui faire visiter le centre, Hesnard lui expose « les buts et les moyens de cet organisme » : « la psychotechnique a pour objet essentiel, d'une part d'éliminer, dès l'incorporation, les éléments jugés, pour une cause quelconque, indésirables et, d'autre part, d'aiguiller les jeunes matelots maintenus au service vers la spécialité qui correspond le mieux à leurs aptitudes physiques et intellectuelles. Psychiatre éminent, médecin des âmes autant que des corps, M. le docteur Hesnard devait s'attacher plus particulièrement au premier de ces deux problèmes », ce qu'il développe longuement et que le journaliste commente ainsi : « On voit immédiatement tout l'intérêt de cette sélection préalable, puisqu'elle parvient à ne maintenir au service que des hommes sains, moralement, physiquement, intellectuellement et aptes à suivre avec fruit la carrière maritime ». Pour Lahy, c'est mettre la psychotechnique sous la coupe de la psychiatrie.

Le 2 avril 1935, au docteur Dessausse, désigné pour Brest, il écrit : « Je vois avec peine s'effondrer la psychotechnique maritime (...) J'ai été laissé hors circuit pour la direction du travail du laboratoire<sup>53</sup>. Le fait que vous partiez à Brest, comme médecin en sous-ordre, semble montrer que la psychotechnique perd son autonomie. S'il est admissible qu'elle soit

53. Le 6 mars, Hesnard lui avait écrit, à propos d'une nouvelle mission : « J'ai pu me rendre compte que l'amiral [Juge] répugnait à la demande, tant que les nouvelles propositions concernant votre contrat avec la marine ne soient pas acceptées et réalisées. » Hesnard lui en donnera la véritable raison, dans une lettre du 10 avril : « Le bruit de carré qui court, à savoir que votre talent persuasif risque de communiquer vos opinions... philosophiques aux jeunes officiers ». Martin Le Cann, médecin-chef de l'établissement des pupilles, le lui confirmera : « La rue Royale tente de vous énucléer de la psychotechnique pour d'obscures raisons politiques ».

confiée à des médecins, ce n'est pas cependant une science médicale ». À Hesnard, il renouvellera ses doléances, le 8 mai : « d'après les nouvelles que je reçois, la psychotechnique maritime est en train de mourir. C'est très regrettable, car cette science fait des progrès rapides. Ce n'est pas sans inquiétude que j'apprends que le docteur Bayle remplace Dessausse et se met à la psychotechnique sans formation ni direction ».

Le 8 mai, Lahy écrit au docteur Feret : « Je ne reçois plus d'appel de Toulon, et je me demande avec inquiétude comment peut marcher le service psychotechnique ». Le 22 septembre, c'est au docteur Cras qu'il s'adresse. Il explique que le système des missions ne donne pas satisfaction, non à cause des conditions financières qui lui sont faites, mais parce qu'il n'a plus « le moyen de diriger effectivement le service scientifique » et conclut : « Il faut à mon sens, supprimer la psychotechnique, qui deviendra vite un élément perturbateur dans la marine, ou la redresser ».

Dans une note « sur la création d'un service psychotechnique à Paris », il avance que la méthode des missions, mise en place depuis un an est « inopérante ». Il recommande que sa collaboration « extérieure » puisse s'exercer de façon permanente, avec la création d'un office de centralisation scientifique et de contrôle des recherches et des missions de contrôle sur place, le centre psychotechnique étant complété par l'adjonction d'un laboratoire d'application, destiné à la sélection des 3 000 candidats à l'engagement et la mise au point de tests et il définit ses éventuelles attributions. Hesnard appuie le rapport de Lahy « grâce à qui le service a été créé ».

L'état-major demande, alors, à l'amiral Camille Louis Marie Cambon (1878-1937), commandant la division d'instruction des « propositions nettes sur la forme à donner » à sa collaboration. Lahy fera connaître ses desiderata par l'intermédiaire du médecin en chef Feret.

Il préconise :

1° Un service central à Paris, où seraient regroupés les documents. Ce service comprendrait, non seulement la psychotechnique militaire, mais aussi celle des constructions navales, dont la création d'un laboratoire psychotechnique sera soumise à l'amiral Juge en décembre 1936.

2° Les recherches expérimentales se feraient dans ses laboratoires sous sa responsabilité. Il installerait lui-même les centres d'application et en contrôlerait le fonctionnement.

C'est, sans doute, à cette époque (1936), qu'Hesnard dresse un bilan des applications de la psychotechnique à la Marine, dans lequel il considère que « la psychotechnique ne saurait atteindre que laborieusement et sans doute incomplètement, ce qui constituera toujours, malgré les plus parfaites garanties techniques, l'élément capital de l'aptitude à servir le Pays pendant le combat (...) cette valeur plus concrète qu'est l'aptitude à l'action calme et à la décision opportune », tandis que Lahy multiplie les démarches, aidé par le médecin en chef Le Cann (1895-1951)<sup>54</sup>, avec qui il a de nombreux échanges épistolaires et qui lie son sort à celui de Lahy, si ce dernier obtient ce qu'il désire.

Il intervient auprès d'autorités maritimes, comme l'amiral Violette, l'amiral Durand-Viel, le docteur Cras, le ministre de la Marine, François Piétri (1882-1966), le sénateur Le Moignic (1876-1947), qui déjeune avec Oudard « et ne veut pas entendre parler d'Hesnard » et « est un ami personnel de l'amiral Durand-Viel » (Le Cann à Lahy, 23 février 1936), Paul Faure (1878-1960), le député Louis L'Hévéder (1899-1946), etc. Hesnard intrigue de son côté pour la création d'un service psychotechnique à Paris.

Entre temps, l'*Ancre* (avis affecté à l'école de pilotage) demande que l'on examine les candidats, ce qui était prévu par une dépêche de mars 1933<sup>55</sup>. Cras en informe Lahy. Hesnard aussi, puis ce sera l'école d'application de l'artillerie de Metz à s'intéresser aux recherches psychotechniques effectuées dans la Marine. Hesnard en charge le docteur Dessausse, qui fait part à Lahy de son « désarroi » devant la tâche qui l'attend.

Finalement, après maints échanges de correspondances, de visites, d'interventions, de rencontres, une nouvelle organisation du service psychotechnique dans la Marine sera définie par une circulaire CM 552 EMG du 15 avril 1936. Il comprend la commission d'études pratiques de psychotechnique, rattachée au centre d'études de Toulon et des organismes d'application spécialisés pour le personnel militaire. Hesnard devient « conseiller technique », Lahy « collaborateur extérieur ».

Les missions du service psychotechnique de la Marine sont : la création et le perfectionnement

54. Grâce à son parent, le député du Finistère, Jean Louis Rolland (1891-1970), il entrera au cabinet de François Blancho (1893-1972), sous-secrétaire d'État à la Marine en 1936 à 1938.

55. Dès 1933, Lahy avait entrepris des recherches avec le commandant, le capitaine de frégate Marius François Charles Loudes (1888-1938).

des méthodes permettant de déceler les aptitudes des sujets examinés en vue de leur sélection et de leur orientation professionnelle ; l'application de ces méthodes à la sélection psychotechnique du personnel de la Marine et sa répartition dans les diverses spécialités ; le contrôle de la valeur de ces méthodes, en comparant les résultats de la spécialisation en fonction de leur sélection préalable.

Le 17 avril 1937 est installé le laboratoire psychotechnique des constructions navales, que Lahy, collaborateur extérieur, supervise. Mais ce que Lahy voudrait c'est son installation totale et définitive à la tête de la « psycho maritime ». Il dresse une sorte de « fiche de poste » en dix points, qui ferait de lui le véritable patron de la psychotechnique maritime, ce qui ne serait possible, lui signifie Hesnard, le 11 juin 1938, qu'à la condition de retirer au centre d'études de Toulon son activité directrice. « Ce qu'il faut faire, avant tout, et en même temps, qu'on vous rattache à la Marine par contrat, créer à Paris soit un service, soit une commission, avec un bureau, qui se substituera au C. E. de Toulon ». À ce sujet, Lahy a de fréquents échanges épistolaires avec Hesnard, qui rédige une « note sur la nécessité d'un contrôle scientifique des applications psychotechniques à la Marine par un collaborateur extérieur », dans laquelle il souligne que « l'application à la Marine de la méthode psychotechnique aux techniques très délicates et en constante évolution, exige un contrôle plus rigoureux que pour tout autre méthode scientifique et qui ne saurait s'exercer en dehors du domaine spécifique militaire, qu'au moyen d'une liaison particulièrement intime et constante du service psychotechnique avec les organisations scientifiques de Paris. Cette liaison devrait utiliser au maximum le concours de M. le professeur Lahy (...) Elle serait réalisée par la création d'un centre de contrôle psychotechnique dont le siège serait à Paris. Il comprendrait un office de centralisation statistique et un laboratoire de sélection-orientation professionnelle, dont il donne le détail.

Cependant, la circulaire EMG du 1er octobre 1938, modifiant la circulaire de 1936 sur l'organisation de la psychotechnique maritime, a créé un bureau central, chargé de coordonner et d'étendre la liaison avec les services extérieurs à la Marine, à Paris, avenue Octave-Gréard. Le chef en est... Hesnard, qui avait postulé.

Le dernier rapport de Lahy sur le service psychotechnique est daté du 31 mars 1939. On pourrait le prendre pour un testament. Rappelant qu'il est le créateur du service psychotechnique de la Marine et qu'après avoir été chargé de sa direction, il était, au bout de six ans, devenu simple collaborateur

extérieur, chargé de missions de contrôle, il signale que les dernières visites qu'il a faites à Toulon lui « ont donné l'impression de visiter un cimetière », n'ayant « trouvé que les ruines de la Psychotechnique ». Suit un exposé des « données essentielles de la Psychotechnique », de la méthode des tests, du choix des tests, du contrôle des résultats, la nécessité de perfectionner continuellement la méthode, renouvelant les critiques qu'il avait déjà formulées dans son rapport de 1937, à savoir que toutes ces préoccupations avaient disparu de la Psychotechnique maritime. Il les reprend en passant en revue les diverses sélections : télémétristes, écouteurs, timoniers, pilotes d'avions, veilleurs de nuit, officiers de tir, radios, qu'il estime devoir être reprises. Il conclut que « les spécialités où la sélection s'opérait favorablement il y a cinq ans, ne bénéficiaient plus aujourd'hui des avantages de la sélection psychotechnique et que celles pour lesquelles des méthodes nouvelles étaient à l'étude ne sont pas plus favorisées. Le remède ? Lahy reprend ses préconisations antérieures, dont la création, à Paris, d'un centre de direction scientifique de la psychotechnique, dont il aurait la charge.

### L'après-Lahy

En 1937, Bayle avait effectué un stage de deux semaines à l'école de formation des pilotes suisses. Il note, dans un rapport, que « les sujets éliminés aux épreuves psychophysiologiques et aptes par ailleurs aux examens médico traditionnels pouvaient être admis au cours de pilotage, ce qui permettait une critique autorisée de ces méthodes à la fin du cours ». Il appliquera, à son tour, cette sorte de validation aux pilotes de l'aéronavale, étant, de 1938 à 1940, chargé de leur sélection. Il mettra au point une batterie d'une douzaine de tests psychosensoriels et psychomoteurs, préconisant une observation continue du candidat durant sa passation et élargissant les investigations par « un examen clinique complété par une analyse graphologique et caractérologique ». Le service aéro fonctionnera de façon indépendante, en liaison technique avec le bureau « psychologie appliquée ».

Il considérait les examens psychotechniques comme « notoirement insuffisants » et affirmait : « Il faut rendre à la machine son utilité de prétexte et à l'examen toute l'importance qui n'aurait jamais dû lui être enlevée ».

Afin d'explorer les tendances affectives et caractéristiques des candidats, il utilise, comme Léopold Szondi (1893-1986), à la même époque, des photographies, parmi lesquelles il demande, au sujet, de choisir celles qu'il préfère et celles qui ne lui plaisent pas, voyant, dans cette épreuve, le « prétexte à une inves-

tigation psychologique à partir d'un support concret d'affectivité ». Il avait également recours aux tests d'association de mots (1904) de Carl Gustav Jung (1875-1961). Le candidat, à la fin de l'examen rédigeait son « auto-portrait caractériel », qui était suivi d'un long entretien avec le médecin.

L'organisation existante fut détruite durant la guerre. En août 1940, Hesnard est désigné comme chef du service de santé de la Marine à Alger. Lahy, retiré dans sa propriété du Midi, au début de l'Occupation, menacé d'arrestation, pèlerinera dans la Creuse où il décédera en 1943.

En 1941, le service de psychologie continua à fonctionner à Vichy. Bayle y sera affecté, avant d'être détaché auprès du secrétariat général à la jeunesse et d'être nommé au centre de formation des conseillers d'orientation à Clermont-Ferrand, « créé par le régime vichyste pour assurer une instruction accélérée dans le champ de l'orientation professionnelle, considérée comme la clé de voûte d'une "révolution nationale" qui devait s'achever par le biais de l'éducation dans la formation d'une nouvelle génération de leaders » (Dagfal, 2002, p. 34) comme directeur, puis comme adjoint à Daniel Lagache (1903-1972), de l'université de Strasbourg, repliée à Clermont-Ferrand. Sa leçon de clôture, pour l'année 1942-1943, le 17 juin 1943 (Bayle, 1943), où il fonde la sélection des cadres sur les tempéraments hippocratiques, est révélatrice de sa conception<sup>56</sup>.

Deux documents de cette époque ont été conservés. Le premier est une demande, du 18 février 1941, de création d'un organisme centralisateur des études psychotechniques. Cette demande a été refusée, en l'ignorance que l'on était des besoins futurs de la Marine et dans l'impossibilité d'entretenir des relations étroites entre les différents ports et les divers organismes civils français et étrangers. Le second document, du 7 mars 1941, porte sur l'organisation d'un centre d'application de psychotechnique à Casablanca. Il n'eut pas de suite en raison de l'instabilité de la situation, mais, en

septembre 1944, à titre d'essai, fut institué, à Alger, officieusement, un service psychotechnique.

À la Libération, le médecin en chef Charles Provost (1906-1952) fut chargé de recréer le service de sélection-orientation de la Marine. On fit table rase du passé et c'est en suite d'une mission que Provost effectua en Grande-Bretagne, avec le capitaine de frégate Jean-Joseph Recher (1907-1991), que l'on appliqua une batterie de tests fondée sur les travaux de Thurstone et de Charles Edward Spearman (1863-1945), aboutissant à un classement (N. I. P. pour « Niveaux intelligence population marine »). Provost rapporta aussi, de Grande-Bretagne, une méthode d'examen psychologique des candidats officiers d'active et de réserve, comportant, outre une série de tests d'ordre intellectuel, des épreuves individuelles et en groupe.

L'arrêté ministériel du 9 avril 1946 institua, au sein de la Marine, un service de sélection-orientation du personnel « équipage », (recrutés et inscrits maritimes et engagés volontaires), dépendant techniquement de la Direction centrale du Service de santé de la Marine, mais rattaché à l'état-major des écoles (voir Quéro, 1956).

Ce service comportait un bureau technique, dirigé par un médecin de Marine, psychiatre, à l'échelon central, avec des services de sélection et orientation (S. O. P.) situés dans les centres d'incorporation et de formation (C. F. M.), à Pont-Réan, près de Rennes, pour la zone nord, à Mimizan, puis à Hourtin, pour la zone sud. En 1952, des services locaux de psychologie appliquée (SLPA) furent créés dans chaque région maritime et outre-mer.

L'arrêté ministériel n° 26 du 2 mai 1963, abrogeant un arrêté n° 7 du 8 janvier 1959 redéfini l'« organisation du service de psychologie appliquée et d'hygiène mentale du personnel militaire de la Marine nationale » (B. O. M., p. 1511-1520). Il précise les attributions du service, principalement sélectionner et orienter le personnel de la Marine en appliquant les méthodes psychologiques et psychotechniques propres à assurer au mieux cette tâche.

L'organisation de direction technique est constituée du bureau « psychologie appliquée » de la direction du personnel militaire, chargée de définir les méthodes et techniques à employer dans l'ensemble du service, de contrôler leur efficacité et de promouvoir les recherches nécessaires pour éprouver leur validité, étudier les demandes et les rapports adressés par les divers services de psychologie appliquée ; enfin, maintenir des liaisons techniques avec l'état-major de la Marine et la direction du service de santé des armées.

56. Voir l'opinion de Piéron (1945) : « Le centre de Clermont-Ferrand (...) a, au cours de ces années, exercé une influence très fâcheuse, en répandant chez les élèves, bientôt pourvus de postes, un esprit de mystique intuitive complètement opposé à l'effort progressif de la science (...). Une divination s'inspirant de la physiognomonie, voire de la chiromancie risquait ainsi de s'introduire dans l'orientation professionnelle officielle, qui n'avait plus qu'un pas à faire pour se retrouver chez les somnambules extra-lucides ! » (p. 8), dénonçant (p. 7) « la prétendue formation de « sélectionneurs » ignares et d'orienteurs incompetents dans les conditions les plus absurdes ».

Un service de sélection et d'orientation (SOP) fonctionne dans les centres de formation maritime, des services locaux de psychologie appliquée (SLPA), dans les régions, les arrondissements et les zones maritimes, des antennes de psychologie appliquée dans des lieux dont l'isolement géographique rend difficile la consultation auprès des SLPA. Tous ces services sont dirigés par des médecins, ayant une formation en psychologie appliquée.

Après une présélection, consistant en un examen médical et un examen d'instruction au bureau d'engagement (plus tard, bureau de documentation maritime), le candidat était envoyé au centre de formation, où il séjournait deux mois. Un examen médical complet permettait d'établir un profil physique d'aptitude, suivi d'un examen de vérification des connaissances scolaires, puis une sélection-orientation, éclairée par une analyse préalable des postes, permettant d'établir des normes physiques, physiologiques et culturelles applicables à chaque spécialité (une quarantaine), mises à jour régulièrement.

L'examen de sélection-orientation comporte quatre phases :

- enquête biographique ;
- phase psychométrique, d'une demi-journée, destinée à établir un « niveau intellectuel du sujet dans la population des recrues (N. I. P.), utilisé comme norme de sélection-orientation, à l'aide d'une batterie de cinq tests : matrix 38, test de compréhension mécanique de Bennett, test de raisonnement, test verbal, test de connaissances mathématiques, auxquels peuvent être ajoutés des épreuves supplémentaires. Ces tests sont appliqués collectivement.

- phase psychométrique. Chacune des spécialités de la Marine est dotée d'une batterie de tests psychosensoriels ou psychomoteurs correspondant aux aptitudes caractéristiques de leur activité. Les épreuves suivantes sont utilisées : épreuves psychomotrices (tests d'ambidextrie, tests de sens spatial, tests de classement), épreuves psychosensorielles (tests de nocturnité, mesure du temps de récupération du seuil de vision nocturne après éblouissement, test de vision du relief, épreuves audiométriques, épreuves de discrimination tonale, tests de sélection des radios) ; épreuves sensorimotrices (tests d'attention diffusée, test de réaction visuelle et auditive) ;

- phase psychologique, qui s'étend sur plusieurs semaines : réponses à un questionnaire, genre Cornell Index ou test de personnalité de Guilford-Zimmerman, entretien avec un médecin ou un psychologue, qui rédige un compte rendu, consigné sur

un livret, avec un pronostic de réussite, mais aussi d'adaptation à la vie maritime et aux contraintes de la vie militaire, souvent ignorées des postulants, observation du comportement en compagnie. Des épreuves projectives peuvent être appliquées à titre d'examens complémentaires.

Selon les résultats, trois orientations possibles sont proposées. Le commandant du centre, en commission plénière décide de l'orientation définitive. Le marin sera revu dans cinq ans pour constater ou non son adaptation et décider de son maintien dans la Marine.

En 1958 fut créé le Centre d'étude et de recherches de psychologie appliquée, à Toulon. Il comportait quatre sections : psychopédagogie, psychologie différentielle, psychologie sociale, psychophysiologique et ergonomie. Outre son rôle dans le développement des techniques d'investigation, des travaux de validation, de création de nouvelles techniques, c'est à lui qu'incomba, en tant que centre d'instruction, la formation technique des élèves officiers de réserve de la branche psycho appliquée, l'instruction du certificat des opérateurs psychotechniciens (officiers marinières, infirmiers ou secrétaires des SLPA ou recrutés conseillers d'orientation professionnels civils affectés dans les SOP ou SLPA et d'information du personnel des services d'engagement, l'initiation des médecins stagiaires aux méthodes de la psychologie expérimentale. Jusqu'en 1980, son rôle fut déterminant pour le développement des techniques d'investigations, des opérations de contrôle statistique de validation, de création de nouvelles techniques. Ce fut également un centre de formation pour les élèves officiers de réserve, branche « psychologie appliquée ».

Les deux premières promotions comptaient trois EOR, puis plus d'une vingtaine.

### Aujourd'hui

Le service de psychologie de la Marine (SPM) est composé d'une direction parisienne, de 15 SLPA et d'une section d'étude et de recherche des applications de la psychologie (SERAP). Il occupe une centaine de personnel (secrétaires, psychotechniciens, informaticiens...), dont plus de 26 professionnels de santé mentale (psychiatre, médecins-psychologues, psychologues cliniciens, psychologues du travail et spécialistes de la psychologie différentielle).

Ses missions sont de trois ordres :

- présélection à l'engagement. Le candidat a un entretien psychologique avec un psychologue diplômé, au sein d'un SLPA.

— gestion de carrière : tout marin rencontrera un psychologue avant l'admission à un cours de niveau supérieur pour des qualifications demandant des ressources psychologiques spécifiques, à la demande du commandement ou du médecin d'unité pour déterminer une aptitude, pour des bilans de compétence professionnelles.

— une activité de soutien psychologique au profit des marins, ainsi que du personnel civil et de leur famille, particulièrement affirmée dans les SLPA proches d'unités opérationnelles (bâtiments de combat, commandos-marine, marins-pompier de Marseille)<sup>57</sup>.

#### *Comment se passe le recrutement* <sup>58</sup>

*Douze métiers sont ouverts au recrutement : opérations (radars, sonars, informatique et mise en œuvre des systèmes d'information), navigateur-guetteur (sémaphores, navigation), maintenance aéronautique, machine (maintenance des moteurs ou des turbines de propulsion ainsi que celui des systèmes de fourniture d'électricité), pont (manœuvre, conduite des embarcations), bureautique (soutien administratif), fusilier marin (surveillance et sécurité des unités de la Marine), pompier, pompier au bataillon des marins pompiers de Marseille piste et pont d'envol (préparation et mise en place des aéronefs de la Marine à bord des bateaux), restauration (gestion, cuisine, service), plongeur-démineur. La formation générale est de cinq semaines et au métier de trois semaines. (Les pilotes suivent un cours théorique de neuf mois à Salon-de-Provence et une instruction en vol à l'école de pilotage de l'armée de mer à Cognac).*

— *Étape 1 : première rencontre avec un conseiller en recrutement, dans un des 35 centres de recherche et d'information de l'armée (CIRFA), ou, lors d'un forum ou d'un salon, en vue de présenter la Marine, les différents métiers et de répondre aux questions du candidat.*

57. Renseignements communiqués par le médecin en chef Laurent Melchior Martinez, chef du service de psychologie de la marine.

58. Par an, la Marine recrute 1385 matelots et 385 mous-ses, outre 175 officiers et 811 officiers-mariniers.

— *Étape 2 : ouverture d'un dossier de candidature (deuxième rencontre avec le conseiller, dans un CIRFA).*

— *Étape 3 : entretien de motivation et tests de connaissances scolaires, toujours dans un CIRFA.*

— *Étape 4 : passage de tests d'aptitudes, médicale, physique, psychologique et, dans certains cas, du niveau d'anglais, dans un département d'évaluation (Bordeaux, Lyon, Nancy, Rennes, Vincennes), de 2 à 5 jours. Il y a autant de tests que de spécialités.*

*Si le dossier est accepté, le candidat reçoit une convocation du conseiller en orientation, qui lui communiquera toutes les informations nécessaires pour sa « mise en route » vers le centre de formation et d'incorporation.*

#### *Rôle du psychologue*

On ne parle plus de sélection et d'orientation, mais d'aide au recrutement. Les psychologues du SLPA reçoivent chaque candidat présélectionné pour entrer dans la Marine. Chaque entretien dure une heure environ et permet de détecter les capacités d'adaptation des candidats. L'avis du psychologue est transmis à la direction du personnel. Cet avis n'est que consultatif.

Un test de personnalité utilisé est le test Océan (*Ocean personality assessment*), qui correspond aux traits de personnalité suivants : ouverture de l'expérience, caractère consciencieux, extraversion, agréabilité, névrosisme.

Le SLPA intervient à chaque étape de la carrière du marin, lors des sélections aux brevets ou aux formations spécifiques (commando, tireur d'élite, plongeur démineur). Il permet de confirmer la motivation du marin. Le SLPA reçoit également les jeunes officiers nouvellement admis à l'école navale dans les jours qui suivent leur incorporation et, à Lorient, les commandos de retour de mission.

Enfin, le SLPA peut être consulté par les marins ou leurs familles qui rencontrent des difficultés d'ordre personnel (7 500 consultations en 2011).

## RÉFÉRENCES

- ARCHIVES DE J.-M. LAHY.— Musée historique du centre hospitalier Sainte-Anne, Paris.
- BACQUEYRISSE (Louis).— La sélection psychotechnique des machinistes et la diminution des accidents. (Contrôle de la validité de la méthode), *Le travail humain*, 1934, n° 4, p. 442-447.
- BAYLE (François).— Leçon de clôture du cours de psychologie synthétique, *Archives de médecine et de pharmacie navales*, n° 133, 1943, p. 222-238.
- CHARPENTIER (P. L.).— Les anormaux psychiques dans la Marine, *Archives de médecine et de pharmacie navales*, n° 119, avril-juin 1929, p. 169-206 ; juillet-septembre 1929, p. 321-368.
- DAGFAL (Alejandro).— La psychanalyse à l'intérieur de la psychologie : les avatars du projet de Daniel Lagache, *Essaim*, 2002, n° 9, p. 33-51.
- DONAT (A.).— La sélection des agents télégraphistes, *Revue d'artillerie*, octobre 1934, p. 362-385, novembre, p. 477-496, 545-562.
- HESNARD (Angélo).— Les troubles nerveux et psychiques consécutifs aux catastrophes navales. Contribution à l'étude des psychonévroses émotives, Congrès des médecins aliénistes et neurologistes de France et des pays de langue française, XXIII<sup>e</sup> session, Le Puy, 1<sup>er</sup> 6 août 1913, *Revue de psychiatrie et de psychologie expérimentale*, n° 4, avril 1914, p. 139-152.
- HESNARD (Angélo).— *L'inconscient* [1923], Paris, Stock, 2<sup>e</sup> éd., 1929.
- HESNARD (Angélo).— Le sens du réel en psychologie pathologique (allocution présidentielle), 47<sup>e</sup> Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, Bordeaux, 1923, Paris, Secrétariat de l'Association, Masson et Cie, 1924, p. 949-952.
- HESNARD (Angélo).— *Les psychoses et les frontières de la folie*, Paris, Flammarion, 1924.
- HESNARD (Angélo).— L'état mental dans le syndrome bradikynétique, dans Vergèr (H.), Cruchet (R.), avec la collaboration d'Anglade (D.) et Hesnard (A.), *Les états parkinsoniens et le syndrome bradykinétique*, Paris, J. B. Baillière, 1925a, p. 123-139.
- HESNARD (Angélo).— L'hygiène mentale dans la Marine française. Congrès britannique de la santé publique (section d'hygiène navale), Bordeaux, 1924, *Archives de médecine et de pharmacie navales*, t. 115, novembre 1925b, p. 137-147.
- HESNARD (Angélo).— Psychogenèse des idées d'« accusation étrangère ». Congrès des médecins aliénistes et neurologistes de France et des pays de langue française, XXIX<sup>e</sup> session, Paris, 28 mai-1<sup>er</sup> juin 1925, *Comptes rendus*, Paris, Masson et Cie, 1925c, p. 187.
- HESNARD (Angélo).— Sur la neuropsychiatrie dans la marine française, *L'hygiène mentale*, n° 7, novembre 1929, p. 257-265.
- HESNARD (Angélo).— La psychotechnique. À propos d'un livre récent, *Archives de médecine et de pharmacie navales*, t. 120, 1930, p. 101-115. La psychotechnique. *La clinique*, n° 153, octobre 1930, p. 311-315.
- HESNARD (Angélo).— *Traité de sexologie normale et pathologique*, Paris, Payot, 1933.
- HESNARD (Angélo).— Les applications de la psychotechnique à la Marine (1936), Archives nationales, 320 AP/14 (2)
- HUSSON (Raoul).— La sélection psychotechnique des travailleurs et les méthodes statistiques, *Bulletin de la Statistique générale de la France*, 24, juillet-septembre 1935, p. 591-637.
- KORNGOLD (Suzanne).— Organisation d'un service psychotechnique dans une usine de constructions mécaniques, *Revue de la science du travail*, II, n° 3 et 4, 1930, p. 513-519.
- LAHY (Bernard).— Essai d'application des tests musicaux de Seashore à la sélection des radiotélégraphistes, *Bulletin de l'Institut d'orientation professionnelle*, 1934, n° 8, p. 201-207.
- LAHY (Bernard).— Utilisation de la méthode piézographique pour déterminer les modifications cardio-vasculaires au cours des états émotifs, *Le travail humain*, 1939, n° 1, p. 27-61.
- LAHY (J.-M.).— La supériorité professionnelle des conducteurs de tramways dans ses rapports avec la consommation d'énergie, *La technique moderne*, n° 11, 1<sup>er</sup> décembre 1913, p. 388-390.
- LAHY (J.-M.).— Sur la psycho-physiologie du soldat mitrailleur, *Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences*, t. 163, n° 6, juillet 1916, p. 33-35.
- LAHY (J.-M.).— Recherches expérimentales sur la frappe des dactylographes, 47<sup>e</sup> Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, Bordeaux, 1923, Paris, Secrétariat de l'Association, Masson et Cie, 1924, p. 988-995.
- LAHY (J.-M.).— La méthode de l'orientation professionnelle. Congrès des médecins aliénistes et neurologistes de France et des pays de langue française, XXIX<sup>e</sup> session, Paris, 28 mai-11 juin 1925, *Comptes rendus*, Paris, Masson et Cie, p. 301-304.
- LAHY (J.-M.).— *La sélection psycho-physiologique des travailleurs : conducteurs de tramways et d'autobus*, Paris, Dunod, 1927.
- LAHY (J.-M.).— Sélection des radios télégraphistes, *Annales de l'Institut d'orientation professionnelle*, n° 4, 1930, p. 231-235.
- LAHY (J.-M.).— Le premier laboratoire psychotechnique ferroviaire français aux chemins de fer du Nord, *Le travail humain*, n° 4, 1933, p. 409-431.
- LE PETIT VAR.— Une visite au centre psychotechnique du V<sup>e</sup> dépôt, *Le petit Var*, 12, 13 et 14 mars 1935.

LIPMANN (Otto).— *Die psychische eignung der Funkentelegraphisten*, Leipzig, J. A. Barth, 1919.

MARIAGE (André).— Réorganisation du réseau départemental des transports en commun à la surface de la région parisienne, *L'industrie des tramways, chemins de fer et transports publics automobiles*, n° 16, 1922, p. 279-292.

NAVILLE (François).— Études sur les complications et les séquelles mentales de l'encéphalite épidémique. La bradyphrénie. *L'encéphale*, n° 6, juin 1922, p. 369-378 ; n° 7, juillet 1922, p. 423-436.

PIÉRON (Henri).— Souvenirs des années maudites, *Bulletin de l'Institut national du travail et de l'orientation professionnelle*, n° 1, janvier-février 1945, p. 1-9.

QUÉRO (Robert).— Le service de psychologie appliquée de la Marine, extrait des *Informations médicales de la SNCF*, n° 63, octobre 1956.

THURSTONE (Leon Louis).— Mental tests for prospective telegraphers. A study of the diagnostic value of mental tests for predicting ability to learn telegraphy, *Journal of Applied Psychology*, 3 (2), 1919, p. 40-117.

TOULOUSE (Édouard).— La biocratie VI. La sélection des travailleurs, *Le progrès civique*, 12 juin 1920a, p. 14-117.

TOULOUSE (Édouard).— Le comité d'hygiène mentale, *L'informateur des aliénistes et des neurologistes*, 25 octobre 1920b, p. 273-279 ; 25 novembre 1920b, p. 322-330.

TOULOUSE (Édouard).— Le programme de la Ligue d'Hygiène mentale, *Bulletin mensuel de la Ligue d'hygiène mentale*, juillet-octobre 1921, p. 1-5.

TOULOUSE (Édouard).— La prophylaxie et l'hygiène mentales, *La prophylaxie mentale*, 1930, p. 333-345.